



RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT
AU GRAND CONSEIL
AFFAIRES EXTÉRIEURES
2023

Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Gare de Lausanne
Ligne Lausanne-Genève
Finances des CFF
Infrastructure ferroviaire
Transport de marchandises
Développements autoroutiers
Trafic d'agglomération
Finances de la Confédération
Réforme fiscale OCDE
Péréquation financière
Loi sur la TVA
Base aérienne de Payerne
Imposition individuelle
Vaud sous la Coupole
Imposition du logement
Pénurie de logements
Aménagement du territoire
Asile et hébergement
Accueil extrafamilial
Hautes écoles pédagogiques
Psychologues en formation
Pénurie de médecins
Coûts de la santé
Primes maladie
Financement moniste
Plafonnement des primes
Politique agricole
Loi sur le CO₂
Protection de l'environnement
Approvisionnement électrique
Souveraineté numérique
Cyberadministration
Administration numérique
Formation et recherche
Guichet virtuel des entreprises
Numérisation du notariat

Manifestations sportives
Traditions vivantes
Dossier européen
Votations fédérales 2023

18 Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Conférence de l'instruction
Éducation numérique
Enseignement du français
Maturité gymnasiale
Formation commerciale
École à l'hôpital
Échanges linguistiques
Soins infirmiers
Pénurie énergétique
Transport de chlore par rail
Terminal combiné de Monthey
Cloud souverain
Agglomération Chablais
Gestion des eaux des trois lacs
Aménagements du Rhône
Parkings relais
Mobilité d'entreprise
Promotion économique
Conférence des finances
Programmes d'innovation
Parc d'innovation
Trust Valley
Nutrition et alimentation
Violence domestique
Suisse occidentale
Gouvernements cantonaux
Métropole lémanique

28 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Attractivité lémanique
Télétravail frontalier
Enjeux de santé

Protection des eaux du Léman
Collaboration policière
Gouvernance du Rhône
Liaisons lacustres
Sécurité lacustre
Grand Genève
Franco-valdo-genevois
Lignes de bus
Gestion du loup
Dispositif de covoiturage
Liaisons cyclables
arcjurassien.org
Conseil du Léman
Prix Cohésion & Solidarité
Interreg France-Suisse
Coopération territoriale

35 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Traité de Lausanne
Le président français sur sol vaudois
Prix muséal
Collaboration avec le Québec
Jeu vidéo primé
Jeux olympiques
Province du Jiangsu
Coopération et développement en chiffres

40 Annexes

Conventions-programmes
Accords intercantonaux
Consultations fédérales
Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2023

Selon les dispositions de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La commission, composée de quinze membres, était présidée en 2023 par Yann Glayre.

Couverture

Dans un réseau ferroviaire fortement saturé, des investissements dans de nouvelles infrastructures sont indispensables. Notamment sur l'axe Lausanne-Genève, le seul de cette importance à ne disposer d'aucune ligne alternative. Un premier pas a été franchi en 2023 avec le projet de tunnel ferroviaire entre Morges et Perroy, lequel doit encore obtenir le feu vert du Parlement fédéral. © SWISS-FLY, BORIS BRON

Préresse Chantal Moraz. **Relecture** Émilie Boré, Marie Chevalley. **Impression** DAL.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2023. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale, tout comme sur les scènes intercantionales, transfrontalières et internationales. Ce rapport recense ainsi les échanges et les principales collaborations poursuivis à ces différents niveaux et évoque les actions menées par le Gouvernement pour promouvoir l'image et favoriser le rayonnement du Canton. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission thématique des affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large tel que les institutions et partenaires du Canton de Vaud.

L'actualité fédérale de la période sous revue a été marquée par les élections et le début d'une nouvelle législature. Pour le Canton de Vaud, les urnes ont consacré huit nouveaux parlementaires sur les vingt et un que compte la Députation, la troisième en importance du pays. Comme le prévoit la Constitution vaudoise et conformément aux dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement a entretenu et entretient des échanges réguliers avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales. Ceux-ci se concrétisent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire, soit par des échanges ponctuels et bilatéraux avec les actrices et acteurs concernés, tout au long de l'avancement des dossiers. Pour faciliter ces échanges et assurer la circulation de l'information, le Gouvernement dispose de l'Office des affaires extérieures dont l'une des tâches principales consiste à assurer une veille stratégique, à faire entendre la voix du Canton et à conduire des démarches permettant de défendre ses intérêts.

Tout au long de l'année écoulée, le Conseil d'État s'est employé à suivre, participer et faire entendre son point de vue dans l'élaboration de projets impactant le canton de Vaud. Ces démarches sont souvent entreprises en étroite collaboration avec d'autres cantons, par des actions concertées, de manière bilatérale ou par le biais des conférences spécialisées ou gouvernementales. Le présent rapport évoque les dossiers de politique fédérale qui ont fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Conseil d'État.

Ce document met également en lumière la richesse des relations que le Canton entretient avec ses voisins et plus particulièrement avec la France, autour du Léman ou le long du Jura. Attaché à ce dialogue permanent avec les autorités françaises locales, régionales mais aussi nationales, le Conseil d'État entend favoriser les échanges de part et d'autre de la frontière, à l'échelle des espaces de vie partagés. Il entend favoriser l'émergence de solutions concertées à des problématiques et enjeux communs. Ce rapport a en outre pour ambition de refléter le dynamisme et l'intensité des échanges que le Canton de Vaud entretient au-delà de ses frontières.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



En déplacement à la gare de Lausanne pour échanger sur les contours du futur chantier, le conseiller fédéral Albert Rösti a rencontré la conseillère d'État vaudoise Nuria Gorrite, en présence des directions de l'Office fédéral des transports et des CFF.

Sur le plan fédéral, le Conseil d'État s'engage pour défendre les intérêts du Canton de Vaud, notamment à travers une collaboration étroite avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales, comme le prévoit le programme de législature 2022-2027. Il agit également comme partenaire attentif de la Confédération et des autres cantons.

Gare de Lausanne

Les CFF et l'Office fédéral des transports ont présenté en mars un nouveau concept de mise à niveau de la gare de Lausanne, impliquant un retard conséquent

puisque la mise en service est désormais prévue en 2038. Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont pris acte de ce retard avec regrets et ont demandé des garanties pour assurer le fonctionnement du nœud ferroviaire de Lausanne et de la gare durant les travaux. En juillet, le conseiller fédéral en charge des transports s'est déplacé à Lausanne, accompagné des directions des CFF et de l'Office fédéral des transports, pour rencontrer la conseillère d'État vaudoise en charge de la mobilité. Les échanges ont porté sur le retard pris dans la modernisation et l'agrandissement de la gare de Lausanne, et sur l'importance de lancer rapidement une étude

préliminaire en vue de son extension souterraine. Le Canton de Vaud a rappelé à cette occasion que la diminution du temps de parcours entre Lausanne et Berne était un autre enjeu crucial pour éviter un décrochage de la Suisse romande du système ferroviaire national. La nécessité de réaliser une nouvelle ligne par étapes entre Lausanne et Genève a également été évoquée et soutenue.

Ligne Lausanne-Genève

Dans le cadre du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire 2035, le Conseil fédéral a décidé d'intégrer la réalisation d'un tunnel ferroviaire entre Morges et Perroy. Développement qui a été adopté par le Conseil des États lors de la session d'hiver. Les gouvernements vaudois et genevois, sous l'égide de la Métropole lémanique, ont salué l'avancée de ce projet qui représente une première étape d'importance vers la future deuxième ligne entre Lausanne et Genève. Ces développements s'inscrivent dans la lignée de revendications de longue date des Cantons de Vaud et de Genève de disposer d'une infrastructure stable, en mesure d'absorber l'augmentation des passagères et passagers, les incidents et aléas techniques, ainsi que les travaux indispensables à la modernisation de cet axe dont le fonctionnement affecte le réseau national dans son intégralité.

Finances des CFF

Fin 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi visant à stabiliser durablement la situation financière des CFF. Ceci à travers une contribution extraordinaire à fonds perdu qui a pour objectif de réduire l'endettement et améliorer la capacité d'investissement de l'entreprise. Dans sa réponse à la consultation, le Gouvernement vaudois a soutenu ce nouvel apport en capital de la Confédération qui se monte à plus d'un milliard deux cents millions de francs. En revanche, il s'est opposé à la diminution du prix du sillon, qui permet aux gestionnaires de l'infrastructure d'être indemnisés par les entreprises de transport pour l'utilisation du réseau ferroviaire, pour le trafic grandes lignes entre 2023 et 2029. Cette diminution impliquerait une baisse du financement du fonds d'infrastructure ferroviaire à l'heure où le besoin de rattrapage dans l'entretien du réseau et de son développement reste important, en particulier en Suisse occidentale. Dans son message, le Conseil fédéral a précisé le projet pour garantir *de facto* le même niveau de financement du fonds d'infrastructure ferroviaire. Le Conseil national l'a adopté lors de la session d'hiver.

Infrastructure ferroviaire

Depuis 2014, le Conseil fédéral finance l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire nationale via le fonds d'infrastructure ferroviaire. Pour les années 2025 à 2028, la Confédération a soumis à consultation une enveloppe financière provisoirement fixée à 15,1 milliards de francs, montant inférieur à la période précédente et à l'estimation des besoins fixée à 19,7 milliards de francs par les gestionnaires des infrastructures suisses. Le Conseil d'État s'est opposé au montant avancé. Il l'estime insuffisant au regard des besoins et enjeux, en particulier en Suisse occidentale qui devra composer avec un horaire de crise dès 2025 en raison de nombreux travaux à effectuer sur le réseau. Avec un tel cadre budgétaire, les CFF identifient un risque supplémentaire de retard et de détérioration de l'état des infrastructures. Le Conseil d'État a demandé au Conseil fédéral de réajuster le cadre budgétaire à hauteur de 19,7 milliards de francs a minima. Ceci afin de renforcer l'attractivité des transports publics, inciter au report modal et réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la mobilité.

Transport de marchandises

En début d'année, le Conseil d'État a répondu à la consultation fédérale sur le perfectionnement des conditions-cadres du transport de marchandises en Suisse. Le Canton de Vaud s'est positionné en faveur de la variante favorisant un plus grand report modal du fret routier au fret ferroviaire, avec un coût évalué à cent cinquante-cinq millions de francs par an. Variante en phase avec le Plan climat vaudois et le programme de législature, ainsi qu'avec le Plan directeur cantonal. Par ailleurs, les études d'approfondissement menées en 2022 par les Cantons de Vaud et de Genève sur les opportunités de développement du projet Cargo sous terrain ont été conclues en mars. Celui-ci consiste en un vaste réseau de transport souterrain de marchandises via des capsules automatisées. Les résultats obtenus indiquent notamment que le réseau de Cargo sous terrain doit être raccordé au réseau national et qu'un travail de définition du tracé est nécessaire avec les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel.

Développements autoroutiers

La Confédération conduit sur le territoire vaudois plusieurs projets d'adaptation du réseau autoroutier que le Canton suit attentivement. Pour le Conseil d'État, la priorité va à la suppression du goulet

d'étranglement de Crissier et la réalisation des jonctions de Chavannes, Écublens et de la demi-jonction de Malley. Ces développements, intégrés dans la stratégie de mobilité du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, sont indispensables à la maîtrise du trafic automobile sur le réseau local, et au réaménagement de ce dernier pour une circulation sécuritaire et efficace des transports publics et de la mobilité douce. Sur le même sujet, le projet d'élargissement de l'A1 entre Nyon et le Vengeron a été ajouté par les Chambres fédérales dans l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales. Le Conseil d'État a pris acte de cette décision, en rappelant la nécessaire coordination de ce projet avec le doublement de la ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève sur le même axe.

Trafic d'agglomération

Ayant pour but de garantir une planification cohérente des transports et de l'urbanisation dans les agglomérations, le programme en faveur du trafic d'agglomération prévoit une participation financière de la Confédération aux projets d'infrastructures relatifs aux transports publics, au trafic individuel motorisé ainsi qu'aux déplacements à vélo et à pied. Les crédits des projets dits de quatrième génération ont été soumis au Parlement en 2023. Du côté vaudois, les agglomérations d'Yverdon, du Chablais et du Grand Genève sont concernées. Le Conseil d'État, en étroite collaboration avec ses homologues neuchâtelois, genevois et bernois, s'était mobilisé en faveur d'une proposition de minorité visant à supprimer la réduction de 5 % de la contribution fédérale lorsque les projets des générations précédentes n'ont pas été suffisamment mis en œuvre. Proposition finalement rejetée par les Chambres fédérales.

Finances de la Confédération

Ces prochaines années, le budget fédéral devra faire face à des déficits structurels élevés. Afin de respecter les exigences du frein à l'endettement, et au-delà des mesures d'allègement budgétaire (de l'ordre de deux milliards de francs par an), le Conseil fédéral soumet au Parlement des modifications législatives visant à réduire, dès 2025, les dépenses liées qui ont, pour la plupart, des impacts pour les cantons. Citons notamment la baisse de la part des cantons à l'impôt fédéral direct visant à compenser partiellement l'engagement potentiel de la Confédération dans l'accueil extrafamilial pour enfants et la réduction des subventions pour le trafic régional de voyageurs. Le Conseil d'État s'est opposé fermement à ces propositions, car elles ne garantissent pas le respect des

principes de subsidiarité et d'équivalence fiscale et pourraient altérer le niveau de prestations assuré par le Canton. La Conférence des gouvernements cantonaux, dans une réponse commune à tous les cantons, s'est également opposée à ce projet de loi.

Réforme fiscale OCDE

L'un des piliers du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique est d'instaurer un taux d'imposition minimal de 15 % pour les grands groupes d'entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse sept cent cinquante millions d'euros. Pour mettre en œuvre ce projet, la Confédération a proposé des adaptations de la Constitution fédérale, adoptées en votation populaire en juin. Les modalités d'exécution de ces nouvelles dispositions étant transitoires, le Canton de Vaud a décidé d'instaurer un dispositif cantonal d'imposition minimale des bénéfices des grands groupes d'entreprises. Un train de mesures en deux volets est prévu dans le but de garantir et renforcer l'attractivité économique du Canton. Dans le premier volet adopté en octobre, le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil de procéder à plusieurs adaptations de la loi sur les impôts directs cantonaux. Dans le deuxième volet, le Conseil d'État proposera, en 2024, des mesures de soutien aux conditions-cadres en faveur de l'économie.

Péréquation financière

Comme chaque fin d'année, le Conseil fédéral a arrêté les chiffres de la péréquation financière pour l'an prochain. En 2024, le Canton de Vaud restera proche de la barre des 100 % mais légèrement en dessous de la moyenne suisse, avec un indice des ressources de 99,7. Ainsi, il touchera 0,6 million de francs pour la péréquation des ressources. Un montant de 122,3 millions de francs sera également perçu au titre de la compensation des charges en lien avec les facteurs géotopographiques et sociodémographiques. Le Canton de Vaud versera toutefois 5,6 millions de francs au titre de la compensation pour les cas de rigueur. Pour l'ensemble des cantons, les paiements compensatoires se monteront à 5,9 milliards de francs au total en 2024, soit 0,3 milliard de plus qu'en 2023.

Loi sur la TVA

Les Chambres fédérales ont adopté une révision de la loi sur la TVA. Parmi toutes les modifications, l'une d'entre elles a notamment retenu l'attention du Canton de Vaud. Celle-ci porte sur la délégation de tâches



L'aéroport de Payerne concentre 70% des vols des forces aériennes suisses, mais n'accueille que 35% des emplois qui en découlent. Un déséquilibre appelé à être corrigé avec l'arrivée du F-35A.

© PETER KL. AUNZER/KEystone

publiques à une entreprise subventionnée. Par exemple, la loi fédérale sur les forêts oblige les cantons à rendre ces dernières accessibles au public et à les entretenir. Le Canton de Vaud délègue l'exécution de cette tâche aux gardes de triage, employés par des groupements forestiers. Or l'Administration fédérale des contributions considérait ces subventions comme des achats de prestations, soumises à la TVA. La révision de la loi atténue cette appréciation. Elle stipule que lorsqu'une collectivité publique qualifie les fonds qu'elle a versés de subventions ou contributions de droit public, cela suffit désormais pour être exempt de la TVA. Le Conseil d'État a sensibilisé à plusieurs reprises la Députation vaudoise à ce sujet.

Base aérienne de Payerne

Au fil des ans, la base aérienne de Payerne est devenue le principal site opérationnel des forces aériennes suisses, loin devant Meiringen ou Emmen. Si la Confédération compte beaucoup sur la Broye pour supporter des nuisances sonores et environnementales croissantes, la région ne profite que marginalement des emplois induits, à l'inverse des autres sites. Ce déséquilibre, constaté et dénoncé depuis de nombreuses années, suscite la mobilisation des autorités régionales et cantonales de Vaud et de Fribourg. Cette année, les deux gouvernements ont invité leur députation à une séance d'information conjointe qui a débouché sur un courrier signé par

l'ensemble des parlementaires des deux cantons, adressé à la cheffe du département en charge de la défense, laquelle a par ailleurs organisé une rencontre de niveau politique pour évoquer la mise en exploitation des nouveaux avions de combat F-35. Pour les autorités vaudoises, leur arrivée doit conduire à un rééquilibrage du ratio nuisances-emplois pour que la Broye n'ait pas à subir les inconvénients d'une activité dont les bénéfices reviennent à d'autres.

Imposition individuelle

En 2020, le Parlement fédéral avait intégré au programme de législature de la Confédération l'adoption d'un message sur l'introduction de l'imposition individuelle. À ce titre, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet. Vaud y a répondu favorablement sur le principe, mais relève des répercussions financières et administratives importantes pour les cantons. De plus, ce système étant susceptible de créer de grandes inégalités pour certaines configurations familiales, le Conseil d'État soutient l'élimination de la pénalisation fiscale du mariage au moyen, par exemple, d'un modèle corrigé par un mécanisme de *splitting*, comme le système de quotient familial utilisé dans le canton de Vaud. Malgré l'opposition d'une majorité des cantons, le Conseil fédéral a décidé d'aller de l'avant et présentera son message dans le courant de l'année 2024.

Vaud sous la Coupole

Sur la scène fédérale, l'année passée sous revue a été marquée par la fin de la 51^e législature, ponctuée par les élections qui ont conduit au renouvellement des députations. Pour le Canton de Vaud, les urnes ont consacré huit nouveaux parlementaires sur les vingt-et-un que compte la Députation, la troisième en importance du pays. Au niveau du Conseil des États, après seize ans chacun passés sous la Coupole, Adèle Thorens et Olivier Français ont cédé leur siège à deux ex-conseillers d'État, Pierre-Yves Maillard et Pascal Broulis. Établir des relations régulières et favoriser une bonne circulation de l'information avec les parlementaires est une priorité pour le Conseil d'État. Si tous les cantons ou presque disposent désormais d'une structure dévolue au suivi des dossiers de politique fédérale, Vaud a été l'un des premiers à mettre en place une entité transversale de coordination, d'information et d'appui en matière de relations extérieures. L'Office des affaires extérieures soutient les actions du Conseil d'État pour faire entendre sa voix sous la Coupole et auprès de l'Administration fédérale, du moins sur les dossiers ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement ou les finances cantonales. Il promeut ainsi les intérêts des cantons, ceux du Canton de Vaud en particulier.

Depuis 2007, le principe d'un échange régulier et systématique entre le Conseil d'État et la Députation vaudoise aux Chambres fédérales est régi par la loi sur l'organisation du Conseil d'État, conformément à l'article 118 de la Constitution vaudoise. Cette volonté de faire entendre les réalités et les intérêts du canton



dans l'appréciation d'une thématique fédérale d'importance se matérialise par la tenue des Conférences des affaires fédérales, peu avant ou au début de chaque session parlementaire. Ces rencontres, qui se sont tenues quatre fois l'année écoulée, alternativement à Berne et à Lausanne, ne constituent cependant qu'un élément parmi d'autres du dispositif de promotion des intérêts du Canton sur la scène fédérale.

Dans les faits, la défense des intérêts vaudois appelle une attention constante des départements et des services-métiers de l'administration cantonale. Ces derniers peuvent compter sur un travail de veille systématique, de conseil ainsi que sur les réseaux de l'Office des affaires extérieures qui s'activent tant à l'échelle intercantonale que fédérale. Concrètement, il s'agit d'identifier le plus en amont possible les objets qui présentent



PHOTOS: JEAN-BERNARD SIEBER



un intérêt particulier, respectivement un risque pour le Canton et en assurer un suivi attentif tout au long du processus administratif et parlementaire. De la mobilité à la numérisation de l'administration ; de l'environnement et du climat aux relations avec l'Union européenne ; de la prise en charge des réfugié-e-s à l'aménagement du territoire ; de la fiscalité du logement à celle des entreprises : autant d'exemples de thèmes traités à l'échelle fédérale sur lesquels le Conseil d'État s'est déterminé et engagé pour que les réalités et les attentes des cantons soient prises en considération.



Soirée vaudoise. Il est de coutume que la ou le parlementaire qui préside une commission organise une séance dans son canton d'origine. Présidente de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États, Adèle Thorens a tenu à honorer cette tradition. À une nuance près : en raison de la période électorale, ce ne sont pas les sénateurs qui se sont rendus en territoire vaudois, mais le Canton de Vaud qui a été invité sous la Coupole. À l'occasion d'une soirée aux couleurs vaudoises, en présence de la présidente du gouvernement Christelle Luisier Brodard et du conseiller fédéral Albert Rösti, un concept original d'économie circulaire a été présenté à l'initiative de la présidente Adèle Thorens. Développé par de jeunes vigneronnes et vigneron vaudois, dont Catherine Cruchon du domaine éponyme situé à Échichens, ce projet nommé « Bottle back » promeut le principe de bouteilles à la forme unique, appelées à être rapportées une fois vidées, pour être nettoyées et réutilisées.

Imposition du logement

Une initiative parlementaire déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États prévoit de supprimer l'imposition de la valeur locative, impôt payé par les propriétaires immobiliers dont le montant est calculé sur la base d'un revenu locatif fictif. À l'instar d'une majorité des cantons et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, le Canton de Vaud est opposé à ce changement de système qui n'encouragera pas les propriétaires à rembourser leurs dettes et entraînera une diminution substantielle des recettes fiscales pour la Confédération et les cantons. La position des cantons n'est pas partagée par le Conseil national qui a validé un projet, certes différent de celui du Conseil fédéral, mais dont la finalité consiste toujours à supprimer la valeur locative, ainsi que les déductions actuelles liées aux frais d'entretien ou de rénovation énergétique. Les Chambres doivent encore se mettre d'accord sur quelques divergences. Si ce projet aboutit, il est probable qu'il fasse l'objet d'un référendum.

Pénurie de logements

Confédération, cantons et communes font face aux défis d'une croissance démographique soutenue, dont la pénurie de logements. En mai, la conseillère

d'État en charge du Département des institutions, du territoire et du sport a participé à une première table ronde sur cette problématique centrale, à l'invitation du chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Afin d'affiner les pistes d'amélioration dégagées lors de cette rencontre, un groupe de travail tripartite a été chargé d'élaborer un plan d'action. Celui-ci se compose d'un train de mesures regroupé en trois actions principales : faciliter et mettre en œuvre le développement de l'urbanisation vers l'intérieur ; renforcer les procédures ; garantir la disponibilité d'un nombre suffisant de logements à loyers modérés. Les orientations stratégiques soutenues par ce plan d'action correspondent aux axes identifiés par le Canton de Vaud pour promouvoir la création de logements. De nombreuses mesures proposées ont déjà été implémentées sur sol vaudois, ou font l'objet de réflexions. Une prochaine table ronde doit avoir lieu début 2024.

Aménagement du territoire

Les Chambres fédérales ont adopté la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Celle-ci vise l'introduction d'un nouvel objectif, à savoir stabiliser le nombre de bâtiments situés hors zones à bâtir. Le Conseil d'État s'est particulièrement mobilisé dans le cadre du débat sur



La conseillère d'État en charge de l'aménagement du territoire, Christelle Luisier Brodard, et le conseiller aux États genevois Carlo Sommaruga, par ailleurs président de l'association des locataires (ASLOCA), échangent à l'occasion de la table ronde sur le thème de la pénurie de logements.

les modalités de taxation de la plus-value découlant de changements d'affectation et d'augmentation des droits à bâtir. Il a défendu la libre décision pour les cantons de taxer certains types de plus-values, dispositions qui ont finalement été introduites dans la loi. Le Gouvernement vaudois a également soutenu avec succès l'introduction d'un délai de prescription de trente ans à l'obligation de rétablissement de la situation conforme au droit pour les constructions illicites. Ou encore la facilitation de la mise en œuvre de certaines dispositions telles que les mesures de contrainte transitoires prévues en cas de non-respect de la stabilisation du nombre de bâtiments situés hors zones à bâtir.

Asile et hébergement

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'arrivée de nombreuses personnes réfugiées nécessite des solutions en matière d'hébergement. Au printemps 2023, le Conseil fédéral a présenté au Parlement un crédit pour la construction et l'exploitation de villages de conteneurs temporaires, qui l'a refusé. Par la suite, la Confédération a invité les cantons à annoncer les abris de protection civile pouvant être mis à disposition. Abrayant déjà un Centre fédéral à Vallorbe et quatre sites fédéraux sur son territoire pour l'hébergement de plus de neuf cents requérant-e-s, le Canton de Vaud a indiqué qu'il ne disposait pas de nouveaux sites adéquats disponibles. Depuis février 2022, l'Établissement vaudois d'accueil des migrants a ouvert vingt-huit structures d'hébergement et accompagne actuellement plus de douze mille personnes. Le Canton s'est par ailleurs félicité du renoncement, par la Confédération, d'une attribution anticipée des requérant-e-s aux cantons, ce qui ne correspond pas à la législation sur l'asile prônant une procédure rapide.

Accueil extrafamilial

Actuellement, et jusqu'à fin 2024, la Confédération contribue financièrement à la réduction des frais d'accueil extrafamilial et encourage la création de places d'accueil. Un projet de loi, ayant pour objectif de remplacer ce dispositif, a été adopté par le Conseil national lors de la session de printemps. Le Conseil d'État, qui s'est prononcé en faveur d'une aide financière fédérale favorisant l'accessibilité à des prestations d'accueil pour les parents, a sensibilisé la Députation vaudoise aux enjeux de ce projet pour le canton. La commission du Conseil des États, chargée de l'examiner à son tour, souhaite approfondir un modèle alternatif, sous forme d'allocations de garde d'enfant par l'intermédiaire des allocations

familiales liées au taux d'activité professionnelle des parents. Le Conseil d'État suit de près l'évolution du projet et participe à la concertation intercantonale dans le cadre de la Conférence des directeurs et directrices des affaires sociales.

Hautes écoles pédagogiques

Dans un contexte de pénurie d'enseignant-e-s généralistes, une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national demandait d'assouplir l'accès à cette formation pour les titulaires d'une maturité professionnelle. Avec comme mesure envisagée, l'abandon d'un examen d'entrée préalable portant sur la culture générale et les langues secondes. Le Conseil fédéral tout comme les cantons romands, par ailleurs moins concernés par la pénurie que certains cantons alémaniques, estimaient que la formation initiale en question était insuffisante pour entrer sans examen en haute école pédagogique. Le Conseil d'État a ainsi sensibilisé la Députation vaudoise au rejet de cette motion. Avec succès puisque les Chambres fédérales l'ont classée. En parallèle, elles ont adopté un postulat sur le même sujet chargeant le Conseil fédéral d'examiner avec les cantons à quelles conditions les titulaires d'une maturité professionnelle pourraient être admis dans les hautes écoles pédagogiques, et d'évaluer l'opportunité d'une maturité professionnelle « pédagogique ».

Psychologues en formation

Depuis 2022, les prestations des psychologues-psychothérapeutes, délivrées sur prescription médicale, sont remboursées par l'assurance obligatoire de soins. Ce nouveau mode de fonctionnement implique que les partenaires tarifaires concluent une convention, notamment sur la facturation des psychologues assistants. En l'absence d'une telle convention, les cantons ont fixé des tarifs à titre provisoire. Santésuisse les conteste en soulignant l'absence de base légale sur les remboursements des psychologues en formation. Pour remédier à ce problème et s'assurer que ni l'offre en consultation ni le nombre de places de formation ne baissent, le Conseil d'État s'est mobilisé en faveur d'une motion visant à clarifier le fait que les prestations fournies par les psychologues en formation postgrade, sous surveillance d'un professionnel qualifié, doivent être prises en charges par l'assurance maladie obligatoire. La motion, adoptée par le Conseil national, a été rejetée, le Conseil des États n'étant pas entré en matière. La situation a finalement été réglée par le retrait du recours déposé par Santésuisse.



De nombreux facteurs démographiques conduisent à une augmentation globale des coûts de la santé. Tendre à la maîtrise de ces coûts est l'objectif de nombreux projets fédéraux et cantonaux. Cette préoccupation est une des priorités du département mené par la conseillère d'État Rebecca Ruiz.

© LAURENT GILLÉRON / KEYSTONE

Pénurie de médecins

En 2022, les conditions d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins sont devenues plus restrictives. Parmi ces conditions, figure notamment l'obligation d'avoir exercé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade. Pour éviter une pénurie de médecins, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a développé un projet qui prévoyait une clause d'exception permettant aux cantons, en cas d'offre sanitaire insuffisante, d'autoriser à pratiquer des médecins ne disposant pas de ces trois années d'activité. Ceci concerne les domaines de la médecine interne et générale, de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie. Le Conseil d'État s'est engagé en faveur de cette clause d'exception qui a été acceptée par le Parlement. Sur sol vaudois, les demandes répondant aux critères d'exception sont analysées par une commission d'expert·e·s composée du médecin cantonal, de la Société vaudoise de médecine et de groupements des disciplines médicales concernées.

Coûts de la santé

Freiner la hausse des coûts de l'assurance obligatoire de soins: tel est l'objectif d'un paquet de mesures présenté par le Conseil fédéral. Traité par le Conseil national cette année, ce texte a été globalement soutenu par le Conseil d'État, notamment favorable aux

réseaux de soins coordonnés, ces regroupements de professionnels de différents domaines de la santé qui coordonnent la prise en charge des patients. Toutefois, il a émis plusieurs réserves sur certains principes prévus dans ce domaine. Le Conseil d'État a ainsi sensibilisé les parlementaires à l'importance d'intégrer ce dispositif dans la Loi sur l'assurance maladie et de ne pas conditionner la direction des réseaux à la détention d'un titre de médecin. Par ailleurs, il a aussi notamment combattu l'autorisation pour les assureurs de transmettre à des fournisseurs de prestations, des informations sur les prestations dont les assurés bénéficient. Les débats se poursuivront en 2024 au Conseil des États.

Primes maladie

Introduire des objectifs de maîtrise des coûts de l'assurance maladie obligatoire est le but principal du contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour des primes plus basses ». Soutenu de manière globale par le Conseil d'État, ce projet contient des mesures importantes permettant de freiner la hausse des coûts. Les conventions tarifaires, et plus particulièrement la possibilité pour le Conseil fédéral et les autorités cantonales d'intervenir de manière subsidiaire lorsque ces dernières ne permettent pas une maîtrise optimale des coûts, ont fait l'objet de diverses mobilisations du Conseil d'État. Le projet, adopté par les Chambres fédérales en septembre, octroie au Conseil fédéral la compétence

de procéder à une adaptation des structures tarifaires avec les hôpitaux lorsque les parties ne peuvent s'entendre sur leur révision. Les cantons, dans la lignée de leurs revendications pourront, quant à eux, inviter les partenaires à adapter les conventions tarifaires lorsqu'elles ne répondent pas au principe d'économie.

Financement moniste

Une initiative parlementaire, déposée en 2009, demandant un financement moniste et uniforme des prestations de soins ambulatoires et stationnaires, a conduit à l'adoption d'un projet durant la session d'hiver. Actuellement, les soins ambulatoires sont couverts par les primes alors que ceux prodigués en stationnaire sont financés à 55 % par les cantons et à 45 % par les assurances. À l'avenir, les cantons contribueront à parts égales pour les deux types de prestations de soins à hauteur de 26,9 %. La mise en œuvre de ce projet entraînera des conséquences financières et organisationnelles importantes pour les cantons. C'est pourquoi le Canton de Vaud ne l'a soutenu que sous certaines conditions. Il s'est notamment engagé pour la neutralité des coûts et a également œuvré pour que les cantons disposent d'instruments de pilotage robustes afin de leur permettre d'assumer leur responsabilité et la mise à disposition de prestations de santé de qualité pour la population. Le projet adopté prévoit par ailleurs un agent payeur unique, à savoir les assurances maladie.

Plafonnement des primes

Une initiative populaire, déposée en 2020, demande de plafonner la prime de l'assurance maladie obligatoire à 10 % du revenu disponible de chaque assuré.e. Le Conseil fédéral a proposé un contre-projet indirect qui reprend ce principe de plafonnement, tout en faisant peser sur les finances cantonales la totalité des aides supplémentaires à verser. Ce contre-projet a été fortement remodelé durant le processus parlementaire. Vaud, qui connaît déjà un système de subside limitant le poids des primes à 10 % du revenu disponible, s'est positionné sur certains éléments du contre-projet. Il a ainsi soutenu le principe de séparer le financement des réductions de primes accordées aux bénéficiaires de prestations complémentaires du reste du mécanisme. Cette variante n'a pas été retenue par les Chambres. Le contre-projet adopté n'ayant pas convaincu les autrices et auteurs de l'initiative, une votation populaire aura lieu en 2024.

Politique agricole

S'inscrivant dans la nouvelle stratégie arrêtée par le Conseil fédéral à l'horizon 2050, le projet allégé de politique agricole à partir de 2022 porte en priorité sur les mesures d'amélioration des conditions socio-économiques dans l'agriculture. Plusieurs modifications de la loi sur l'agriculture vont ainsi dans ce sens, notamment en rendant obligatoire la couverture sociale personnelle pour les conjoint.e.s des agricultrices et agriculteurs. Le Conseil d'État a sensibilisé la Députation vaudoise sur différents aspects de ce projet, apportant notamment son soutien au subventionnement de produits issus de méthodes diversifiées telles que l'aquaculture, la production d'algues ou d'insectes. Il s'est également prononcé en faveur de l'encouragement à l'utilisation d'auxiliaires tels que la guêpe solitaire, pour lutter contre les ravageurs en limitant l'usage de produits phytosanitaires. Éléments adoptés au vote final en juin.

Loi sur le CO₂

En ratifiant l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990. Après le refus en votation populaire de la révision totale de la loi sur le CO₂ en 2021, un nouveau projet a été élaboré par le Conseil fédéral. Le Conseil d'État a suivi ce dossier de près. Il a ainsi sensibilisé sa Députation à l'inscription dans la loi d'une proportion minimale de 75 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à réaliser sur le territoire suisse. En revanche, il s'est opposé à la réduction des moyens financiers affectés au Programme Bâtiment, convaincu que cela fragiliserait un instrument déterminant pour atteindre les objectifs climatiques dans le secteur du bâtiment. Le dossier sera repris au printemps 2024 par le Conseil des États. Le Canton de Vaud continue de suivre ce projet, en restant attentif au respect des prérogatives cantonales.

Protection de l'environnement

Les Chambres fédérales ont entamé leurs travaux relatifs à la modification de la loi sur la protection de l'environnement. Celle-ci vise notamment à accélérer l'assainissement des sites contaminés en rendant obligatoire l'investigation et l'assainissement des places de jeux et des espaces verts publics par les cantons. Le Conseil d'État s'est fortement engagé pour que les sols pollués par les fumées des usines d'incinération soient reconnus comme des sites contaminés au sens de la loi et puissent bénéficier

d'un financement fédéral par le biais du fonds dédié. À ce stade, seule la pollution des sols par les décharges peut prétendre à ces soutiens. Ce qui pénalise les pionniers de l'incinération, à l'instar de la Ville de Lausanne. Les débats sur cet objet qui présente d'importants enjeux financiers et sanitaires se poursuivront au Parlement en 2024.

Approvisionnement électrique

Le Parlement a mis sous toit la nouvelle loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Celle-ci regroupe les révisions de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Son objectif premier est de renforcer sensiblement le développement des énergies renouvelables tout en assurant une sécurité d'approvisionnement hivernal. Durant l'examen parlementaire, le Canton a œuvré pour promouvoir la demande d'une initiative cantonale vaudoise, initiée par le Grand Conseil. Celle-ci visait l'instauration d'un mécanisme, davantage incitatif, de reprise du surplus d'électricité issue d'énergie renouvelable produit par les privés. Ceci encouragerait une production sur la base d'un potentiel de surfaces disponibles, par exemple l'entier des toits des propriétaires, et non sur la consommation propre. Un mécanisme incitatif similaire a été introduit dans cette nouvelle loi.

Souveraineté numérique

Depuis plusieurs décennies, l'informatique s'est développée avec une position dominante de protagonistes étrangers sur le marché. Partant, le thème de la souveraineté numérique est particulièrement actuel. Dans sa Stratégie numérique, adoptée en 2018, le Conseil d'État a défini la souveraineté comme un principe central, étant donné l'importance de l'autonomie stratégique qui en découle. Toutefois, au niveau fédéral, aucune définition réelle de la souveraineté numérique n'a été élaborée jusqu'ici. Un postulat demandait au Conseil fédéral de présenter sa vision et la stratégie globale qu'il compte déployer pour renforcer la souveraineté numérique du pays. Sur cette base, il lui est demandé de définir les mesures législatives à prendre ainsi que le calendrier de mise en œuvre des mesures requises. Ce postulat, soutenu par le Canton de Vaud, a été accepté par les Chambres fédérales.

Cyberadministration

Une nouvelle loi sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités crée une large base légale pour la numérisation des processus de l'Administration fédérale et pour la collaboration entre les collectivités publiques et



Dans un contexte d'encouragement à la production d'énergies renouvelables, le premier parc éolien sur sol vaudois a vu le jour à Sainte-Croix. Lors de son inauguration, le conseiller d'État en charge de l'environnement et de l'énergie, Vassilis Venizelos, est accompagné par Christian Petit, directeur général de Romande Énergie, et Florence Schmidt, responsable du projet.

d'autres acteurs tiers dans le domaine de la cyber-administration. Le projet présenté aux Chambres fédérales était problématique pour les cantons puisqu'il prévoyait que la Chancellerie fédérale puisse contraindre les autorités cantonales à utiliser certains moyens informatiques et mettre en œuvre des normes techniques, organisationnelles et de procédure. Ce qui est contraire en tout point à l'ordre institutionnel. Le Canton de Vaud et la Conférence des gouvernements cantonaux ont rappelé à de nombreuses reprises que le champ d'application de la loi ne devait pas être contraignant pour les cantons afin, d'une part, de préserver leurs compétences et d'autre part, de ne pas rendre caducs tous les travaux déjà investis dans le développement de l'informatique et de la cyberadministration cantonale. Les Chambres ont modifié le projet en ce sens avant de l'adopter.

Administration numérique

L'Administration numérique suisse a mis en consultation son projet de stratégie pour les années 2024-2027. Lors des travaux constitutifs de cette organisation, le Canton de Vaud a souligné à différentes reprises la nécessité de définir clairement la vision et les objectifs de l'Administration numérique suisse afin de fédérer les collectivités publiques autour de cette nouvelle entité. Il a apporté son soutien au projet de stratégie tout en adressant un certain nombre de remarques, notamment relatives au principe du « tout numérique », contraire au principe du caractère facultatif de la cyberadministration inscrit dans la législation cantonale vaudoise. Le Canton de Vaud estime nécessaire que la Stratégie retranscrive les préoccupations et les objectifs visés par l'ensemble des administrations publiques du pays et qu'elle inclue toutes les collectivités, en particulier celles ayant une relation de proximité forte avec la population et les entreprises. La Stratégie finale, dans laquelle la majorité de ces éléments a été ajoutée, a été adoptée par la Conférence des gouvernements cantonaux.

Formation et recherche

Le Conseil fédéral a mis en consultation cette année son projet de planification et de cadre financier pour la formation supérieure, la recherche et l'innovation sur la période 2025-2028. Le Conseil d'État a accueilli ce projet avec une grande préoccupation. Les ressources annoncées pour les hautes écoles ne couvriraient ni l'inflation ni la hausse des effectifs et mettraient la place scientifique en difficulté pour maintenir son niveau d'excellence en comparaison

internationale. La Suisse courrait le risque d'être entravée dans le développement de sa capacité d'innovation et de formation de la main-d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin. Le Canton de Vaud, particulièrement concerné en tant que pôle universitaire et de hautes écoles, a invité le Conseil fédéral à augmenter ses efforts dans son message final. Une croissance moyenne annuelle de 2,5 % en valeur réelle, défendue par la place scientifique comme une nécessité, constitue un objectif que la Confédération devrait viser.

Guichet virtuel des entreprises

Par une nouvelle loi sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises, le Conseil fédéral entend favoriser la dématérialisation des prestations administratives des entreprises. Cela se caractérise notamment par la mise en place d'un guichet virtuel central. Les autorités, dont les cantons, seraient ainsi tenues, lors de l'exécution du droit fédéral, de rendre leurs prestations électroniques accessibles aux entreprises via ce guichet. Lors de la consultation, le Conseil d'État avait fait part de ses préoccupations sur ce projet qui péjore l'autonomie des cantons en matière de cyberadministration. En effet, ceux-ci sont les interlocuteurs directs des entreprises, et certains, dont Vaud, ont développé des outils informatiques qui fonctionnent parfaitement. Le Parlement a tout de même adopté cette nouvelle loi.

Numérisation du notariat

Reflet d'une tendance à la centralisation par le numérique, le projet de loi sur la numérisation du notariat prévoit de délivrer des actes authentiques sous forme électronique et de créer un registre fédéral pour les conserver. Si le Conseil d'État soutient le principe de la numérisation des prestations notariales, il s'oppose toutefois fermement à ce que la Confédération empiète sur les compétences cantonales, remettant en question l'organisation notariale actuelle. Il s'est dès lors mobilisé pour que les compétences octroyées au Conseil fédéral soient limitées au strict nécessaire pour mener à bien la numérisation. En étroite collaboration avec les associations de notaires, de nombreuses actions ont été menées, notamment pour éviter que la manière dont les actes authentiques sont élaborés ne soit réglementée par des normes fédérales. Le projet adopté par les Chambres fédérales n'en tient compte qu'en partie, l'octroi à la Confédération de diverses compétences permettant de réglementer les procédures d'instrumentation ayant été maintenues.



Les manifestations sportives récurrentes, à l'instar d'Athletissima, bénéficieront d'une manne financière supplémentaire de la Confédération jusqu'en 2029.

© JEAN-CHRISTOPHE BOTT/KEVSTONE

Manifestations sportives

La Suisse accueille de manière récurrente de grandes manifestations sportives internationales dont, dans un futur proche, les Championnats du monde de VTT en 2025, ou de ski alpin en 2027. Pour soutenir les manifestations de ce type jusqu'en 2029, le Conseil fédéral a présenté au Parlement un crédit d'engagement. Toutefois celui-ci ne prévoyait aucune aide financière spécifique pour les grandes manifestations sportives récurrentes à rayonnement international. Comme canton hôte d'Athletissima et du Tour de Romandie, qui entrent dans cette catégorie d'événement, le Conseil d'État s'est engagé pour l'allocation d'une enveloppe supplémentaire en leur faveur. Les Chambres fédérales sont allées dans le même sens puisqu'elles ont finalement décidé de réserver, chaque année, cinq millions de francs supplémentaires pour soutenir ces événements récurrents.

Traditions vivantes

La Liste des traditions vivantes en Suisse a été établie en 2012 par l'Office fédéral de la culture en collaboration avec les cantons. L'inventaire, actualisé pour la première fois en 2017 en tenant compte des propositions de la population, constitue une base importante pour la préservation de cette forme de patrimoine culturel. Vingt-neuf nouvelles traditions

ont été ajoutées cette année et cinq d'entre elles sont portées tout ou partie par le Canton de Vaud: la Navigation à voile latine sur le Léman (Vaud, avec les soutiens de Genève et du Valais), la Randonnée (Vaud et Valais conjointement), les Régates lémaniques (Genève, avec les soutiens de Vaud et du Valais), le Carillonnage (Valais, avec le soutien de Vaud) ainsi que les Savoir-faire de la forge (Berne, avec le soutien de Vaud).

Dossier européen

Reprises en février 2022 après un an de gel, les discussions avec l'Union européenne ont conduit le Conseil fédéral à élaborer un projet de mandat de négociation. Ce dernier a été mis en consultation auprès des gouvernements cantonaux, qui auront l'occasion de se prononcer début 2024. Fruit de près de deux ans d'entretiens exploratoires, ce texte se caractérise par une nouvelle approche dite par paquet. Elle prévoit que les questions institutionnelles y soient réglées secteur par secteur. L'objectif de cette approche est de parvenir à une entente permettant d'actualiser les accords bilatéraux existants, en conclure de nouveaux et éviter ainsi les entraves à l'accès au marché européen tout en permettant à la Suisse de réintégrer les programmes européens, de recherche notamment. Canton moteur sur la question de la politique européenne par sa nature

européenne, Vaud suit activement ce dossier au sein des gremiums de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le Conseil d'État a également soutenu l'état des lieux de la politique européenne que la Conférence des gouvernements cantonaux a adopté en mars. Il avait profité de cette occasion pour rappeler de manière affirmée sa volonté de voir les entretiens exploratoires avec l'UE déboucher sur un mandat de négociation.

Votations fédérales 2023

Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

18 juin 2023

Confédération:



Canton de Vaud:



Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)

18 juin 2023

Confédération:



Canton de Vaud:



Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)

18 juin 2023

Confédération:



Canton de Vaud:



Source: Répertoire chronologique des votations populaires – Chancellerie fédérale.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



Alors que le déploiement de l'éducation numérique à l'école se fait de manière progressive, le conseiller d'État vaudois Frédéric Borloz a assisté à un cours spécifique sur cette thématique en rendant visite aux élèves du collège intercommunal de l'Établissement primaire Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet.

Conférence de l'instruction

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a fêté cette année ses cent vingt-cinq ans d'existence. Pour célébrer cet anniversaire, le Canton de Vaud a hébergé durant deux semaines à la Haute école pédagogique une exposition célébrant cet événement. Le vernissage a permis la rencontre des actrices et acteurs clés de l'éducation et de la formation dans le canton avec les dirigeantes et dirigeants de la Conférence

intercantonale. Harmonisation dans l'école obligatoire, réglementation des formations générales gymnasiales ainsi que des formations professionnelles initiales, reconnaissance nationale des titres donnant le droit d'enseigner : nombreuses et diverses sont les thématiques au cœur du dialogue intercantonal et de la coopération régulière des cantons avec la Confédération. Ce dense tissu d'échanges contribue à forger l'espace éducatif et de formation suisse, auquel sont assignés des objectifs régulièrement renouvelés.

Éducation numérique

Le plan d'action numérique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin fixe les grands axes du déploiement à l'école obligatoire de l'éducation numérique comme nouvelle discipline. Les cantons romands ont mis à profit l'année 2023 pour définir les compétences requises pour le corps enseignant. Les travaux sont lancés pour adopter une nouvelle plateforme interactive d'accès aux moyens d'enseignement romands. Un tableau de bord documente le déploiement progressif de l'éducation numérique dans les classes. Avec l'irruption de ChatGPT, les cantons romands ont souhaité adopter un dispositif de veille scientifique sur l'intelligence artificielle dans les domaines de l'enseignement et la formation. Les contours de ce dispositif sont fixés et le projet sera soumis pour validation à l'assemblée plénière des cantons latins en mars 2024. La démarche valorise la coopération des cantons avec leurs partenaires naturels que sont les universités, l'EPFL, les hautes écoles spécialisées et pédagogiques.

Enseignement du français

À la rentrée scolaire d'août, de nouveaux manuels d'enseignement du français ont été introduits dans les écoles de Suisse romande pour les volées de première, deuxième et cinquième années. Il s'agit du premier résultat tangible des travaux lancés par les cantons romands pour renouveler toute la collection des manuels romands d'enseignement du français à l'école obligatoire. Les précédents manuels, âgés de vingt ans, étaient considérés comme obsolètes. Les nouveaux sont produits par une équipe éditoriale d'enseignantes et d'enseignants issus des cantons romands. La démarche est placée sous la direction de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande. Ce modèle éprouvé garantit la production de manuels adaptés au plan d'études romand et valorise des ressources spécifiques à l'espace romand et à la Suisse. Un soin est apporté à l'enrichissement numérique des brochures et manuels imprimés.

Maturité gymnasiale

Lancée en 2019 par le Conseil fédéral et les vingt-six cantons, le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » a franchi un cap cette année avec l'adoption des bases légales révisées. Cette étape majeure a permis, dans la foulée, la mise en consultation du plan d'études cadre. Le Canton de Vaud aura un délai transitoire d'une dizaine d'années pour mettre

en œuvre la réforme de la maturité gymnasiale, à savoir principalement l'harmonisation du cursus de maturité à quatre ans. Vaud retient comme base de travail le scénario mixte, déjà en vigueur dans plusieurs cantons alémaniques, donnant l'accès à l'école de maturité en fin de onzième année, tout en l'ouvrant dès la fin de la dixième aux élèves remplissant les conditions. La nouvelle maturité gymnasiale doit garantir l'accès durable sans examen à toutes les hautes écoles et une meilleure comparabilité des certificats entre cantons.

Formation commerciale

Cette année, les vingt-six cantons ont mis en œuvre les nouvelles ordonnances fédérales réglant les formations initiales aux métiers du commerce, domaine qui compte, chaque année, le plus grand nombre de jeunes entamant un apprentissage. À cette occasion, les cantons romands ont uni leurs forces pour produire un support d'enseignement inédit. Accessible en ligne et interactif, il permet aux jeunes d'avancer dans leurs apprentissages avec plus d'autonomie. Quant au corps enseignant, il peut mettre en place un suivi individuel du travail des jeunes, en marge des cours. Bien accueilli par les actrices et acteurs de la formation professionnelle, ce moyen d'enseignement a créé un vif intérêt en Suisse alémanique, et une traduction des contenus en allemand a été lancée. Ce support romand complète les ressources officielles accessibles sur la plateforme nationale créée par les organisations du monde du travail avec le soutien de la Confédération.

École à l'hôpital

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a adopté en juin de cette année l'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier. Cet accord crée une base légale permettant à un canton de facturer la prestation d'école à l'hôpital délivrée par son dispositif à un enfant issu d'un canton tiers. Il devrait entrer en vigueur en 2024, après que six cantons au moins l'aient ratifié. Vaud, avec d'autres cantons romands, n'est pas satisfait du dispositif retenu, et n'entend pas le ratifier. En revanche, d'entente avec ses partenaires romands, il projette de mettre en œuvre, dès la rentrée scolaire 2024, une facturation simple et équitable de la prestation délivrée au CHUV et à l'Hôpital de l'enfance en faveur d'enfants de cantons tiers. Ce modèle fondé sur de simples accords administratifs entre Vaud et chacun des cantons concernés respectera l'esprit des recommandations formulées par la Commission

thématique des affaires extérieures du Grand Conseil lors de la consultation sur le projet d'accord à l'échelle nationale.

Échanges linguistiques

Cette année encore, le Canton de Vaud a œuvré pour multiplier les échanges linguistiques impliquant élèves, classes, apprenti-e-s et enseignant-e-s. À l'école obligatoire, une septantaine de classes ont participé à des échanges avec des classes d'une autre région linguistique. Une quinzaine de classes vaudaises a pris part à la première Semaine nationale de l'échange organisée par Movetia. Le partenariat entre Vaud et Zurich y a notoirement contribué. Le projet Culture Mobile a aussi permis à des enseignantes et des enseignants de se présenter devant une classe du canton partenaire. En novembre, Vaud et Zurich ont signé une convention de coopération dans le domaine de l'école obligatoire qui consolide l'engagement politique pris en 2021 avec la signature d'une déclaration d'intention pour promouvoir les échanges d'élèves, de classes, d'apprenti-e-s, de gymnasien-ne-s et d'enseignant-e-s. Plusieurs autres cantons alémaniques (Zoug, Berne, Thurgovie, prochainement Appenzell Rhodes-Extérieures) coopèrent avec Vaud.

Soins infirmiers

Le peuple et les cantons ont accepté fin 2021 l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts » qui demande de reconnaître les soins infirmiers comme une composante importante des soins et de les soutenir. La mise en œuvre de cette initiative comporte deux volets. La formation est l'axe fort du premier volet. C'est pourquoi les départements de la formation et de la santé du Canton de Vaud œuvrent ensemble pour développer les conditions-cadres de formation afin d'augmenter le nombre de personnes formées en soins infirmiers. L'initiative prévoit, dans un deuxième volet, l'amélioration des conditions de travail qui doivent être adaptées aux exigences professionnelles des soins infirmiers. Le Canton de Vaud s'engage à conserver le haut niveau de formation actuel en soins infirmiers afin de répondre à l'augmentation et à la complexification des soins à prodiguer à une population dont l'espérance de vie s'allonge.

Pénurie énergétique

Dans le cadre de la gestion du risque de pénurie énergétique pour l'hiver 2022-2023, l'État-major cantonal de conduite a mis en place une coordination avec les États-majors romands. Cette collaboration intercantonale a permis le partage



À l'occasion du lancement officiel de la Semaine nationale de l'échange au Musée national suisse de Prangins, le conseiller d'État Frédéric Borloz a reçu le président du Conseil national Martin Candinas.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Rencontres intercantionales. Avec cette législature, le Conseil d'État a décidé de renouer avec la tradition des rencontres intergouvernementales afin de renforcer la collaboration et les liens bilatéraux. Le Comptoir broyard bisannuel a ainsi été l'occasion de recevoir le Conseil d'État fribourgeois et d'évoquer, notamment, les développements prévus sur la base aérienne de Payerne. Durant l'année, le Conseil d'État a également reçu son homologue genevois en Terre Sainte pour échanger sur des dossiers d'intérêt commun et a profité de son séminaire au vert pour se rendre à Schaffhouse, où il a rencontré le Conseil d'État.

du renseignement et du suivi de situation dans les cantons concernés, afin de prendre connaissance des mesures d'urgence et de préparation planifiées, et de suivre leur avancement. Les discussions ont permis d'échanger au sujet des enjeux respectifs et bonnes pratiques identifiées ainsi que d'établir les concepts ou les fonctionnements dans les enclaves ou zones limitrophes pour la continuité des services essentiels comme, par exemple, les appels aux centrales d'alarmes d'urgence. Sur l'ensemble de la période, cette collaboration a été assurée en continu par le biais de la conduite de rapports de situation toutes les trois semaines.

Transport de chlore par rail

Un événement entraînant une libération de chlore peut rapidement engendrer un dépassement des capacités d'intervention du canton touché ou avoir des répercussions au-delà des frontières cantonales. Dès lors, l'intervention et les moyens engagés

doivent faire l'objet d'une coordination intercantonale. Sur la base des recommandations fédérales sur la réduction des risques du transport de chlore par rail, les autorités politiques chargées de la protection de la population et de la gestion des risques des cantons du Valais, de Genève et de Vaud collaborent à la rédaction d'une convention. Celle-ci porte sur l'assistance et la coordination intercantonale en cas d'événement majeur. Elle définit en particulier les modalités de la coordination de la gestion de l'événement, de l'information à la population et de l'engagement des différents moyens de secours publics et privés.

Terminal combiné de Monthey

Le transfert du fret entre le rail et la route est un besoin important pour les entreprises industrielles du Chablais. Historiquement situé à Monthey, le terminal combiné existant n'est plus adapté, notamment en raison de son emplacement en zone

La conseillère d'État Nuria Gorrite et ses homologues en charge du numérique dans les cantons romands ont signifié à la Confédération leur volonté de participer activement à la mise en œuvre du Cloud souverain actuellement à l'étude au niveau fédéral.



© MARTIAL TREZZINI/KEYSTONE

urbanisée. Un projet prévoit de le remplacer par un nouveau terminal situé en entrée de zone industrielle, à proximité directe de la sortie d'autoroute de Bex. Ce projet permettra d'éviter la concurrence entre le trafic voyageur et le fret, de simplifier l'accès des poids lourds sur le site, de sécuriser le transbordement des marchandises, notamment des matières dangereuses, et de rendre le transport rail plus attractif pour les entreprises de la région. Le projet a été développé d'entente entre les Cantons de Vaud et du Valais, la commune de Monthey, les entreprises du site chimique de Monthey et les CFF. Il est également porté par l'ensemble des communes du projet d'agglomération Chablais Agglo.

Cloud souverain

À l'initiative des Cantons de Vaud et Genève, la Conférence latine des directrices et directeurs du numérique a mandaté trois études sur la souveraineté numérique. D'ordre technique, juridique, socio-économique et éthique, les travaux permettent d'appréhender de manière globale la problématique du Cloud souverain comme cas concret de souveraineté numérique. Cela se caractérise notamment par des études d'opportunité sur un Cloud souverain ou sur la définition de la souveraineté numérique. Au terme de ces travaux, convaincus de l'importance d'une action publique forte pour assurer l'autonomie stratégique des autorités

dans le domaine du numérique, les cantons latins ont convenu de renforcer leur partenariat et ont signifié à la Confédération leur souhait de participer activement à la mise en œuvre de la solution Cloud actuellement à l'étude au niveau fédéral.

Agglomération Chablais

Le projet d'agglomération du Chablais de quatrième génération a été retenu par le Conseil fédéral qui l'a inscrit dans son message à l'attention du Parlement. Le montant total des mesures infrastructurelles retenues, dont les travaux doivent débuter entre 2024 et 2027, s'élève à trente-cinq millions de francs pour Vaud et le Valais, et bénéficiera d'un montant de cofinancement fédéral de dix millions de francs. Sur le territoire vaudois, les mesures incitant au report modal, telles que les requalifications routières ou le développement des aménagements cyclables et du réseau de transports publics, représentent un montant de plus de vingt millions de francs. Les montants retenus sont plus élevés que dans l'évaluation provisoire, en raison de l'ajout dans le projet de l'interface de la gare CFF de Bex. Le Parlement a validé les crédits d'engagement pour le projet de quatrième génération. Par ailleurs, l'élaboration d'un projet d'agglomération de cinquième génération a débuté dans le courant de l'année en vue d'un dépôt en juin 2025.

Gestion des eaux des trois lacs

La commission intercantonale de la surveillance de la deuxième correction des eaux du Jura a fait le bilan de la gestion des trois lacs lors des intempéries de l'été 2021. Les analyses des expert-e-s cantonaux et de l'Office fédéral de l'environnement concluent que le système de régulation de la correction des eaux du Jura a bien fonctionné en diminuant drastiquement les risques de crues des trois lacs et qu'une troisième correction des eaux du Jura n'est pas envisagée. En revanche, chaque canton doit encourager les communes riveraines à établir leur plan d'alarme et d'intervention pour minimiser les risques résiduels. Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Soleure et Argovie ont ratifié la déclaration finale. Cette dernière souligne que le système a fait ses preuves, que la directive de régulation est équilibrée et que les efforts doivent être portés maintenant sur la protection des biens et sur l'harmonisation du règlement des sinistres.

Aménagements du Rhône

La troisième correction du Rhône montre des signes positifs de réalisation sur le canton de Vaud. En effet, les travaux de réalisation d'une digue de plus d'un kilomètre et demi aux alentours des communes de Bex et d'Ollon ont débuté en septembre et sont programmés jusqu'à fin 2025. Une mesure visant

l'élargissement du fleuve et la création de nouvelles digues sur la commune d'Yvorne a été mise à l'enquête publique. La décision finale est prévue pour mi 2024. D'autres enquêtes publiques concernant le projet conjoint d'un palier hydro-électrique dans la zone Massongex-Bex-Rhône et l'aménagement du fleuve sur Lavey ont également été réalisées. Le début des travaux est prévu pour mi 2024 sur une durée d'environ quatre ans. Enfin, la mesure anticipée du delta du Rhône, qui apporte une plus-value écologique conséquente, a été mise en préconsultation en novembre. Sa mise à l'enquête publique est prévue pour l'été 2024.

Parkings relais

En s'appuyant sur une étude régionale du district d'Aigle pilotée par Chablais Région en collaboration avec le Canton du Valais, le Canton de Vaud a reconnu d'intérêt cantonal la réalisation d'un parking relais dans la région du Chablais en mai. Cette détermination répond directement aux objectifs de la stratégie cantonale des interfaces de transports de voyageurs qui fixe les lignes directrices pour la planification régionale de parkings relais destinés aux voitures et aux vélos. Ainsi, les communes concernées peuvent dorénavant obtenir des subventions cantonales pour l'étude d'aménagement de ces parkings et leur réalisation.



Le conseiller d'État en charge de l'environnement Vassilis Venizelos s'exprime à l'occasion du coup d'envoi des travaux de la troisième correction du Rhône dans le Chablais vaudois.

© NOEMI CINELLI/KEYSTONE

Mobilité d'entreprise

Dans le canton de Vaud, plus de la moitié des déplacements pendulaires et deux tiers des déplacements professionnels sont effectués en voiture. Face à ce constat et pour atteindre les objectifs climatiques du Plan climat vaudois, le Canton mène une campagne de sensibilisation aux plans de mobilité auprès des moyennes et grandes entreprises. Ces plans visent à agir sur les déplacements pendulaires et professionnels du ressort des entreprises et des administrations. Initiée fin 2022, la promotion des plans de mobilité d'entreprise du Canton de Vaud s'est poursuivie cette année, grâce, notamment, à la reconduction de la formation « mobility management », en collaboration avec le Canton de Genève, et les chambres du commerce et de l'industrie vaudoises et genevoises.

Promotion économique

Le Greater Geneva Bern Area a pour principales missions la promotion du territoire de la Suisse occidentale et la prospection d'investisseurs étrangers. Ces dernières années, il a déployé sa stratégie hybride qui consiste non seulement à couvrir certains marchés clés avec la présence d'une dizaine de représentants sur place mais également à cibler des secteurs technologiques créateurs d'emplois et pour lesquels la région dispose de facteurs différenciateurs. Grâce à ce dispositif, la Suisse occidentale a connu une performance exceptionnelle en 2022 avec presque cent nouvelles implantations en provenance de près de trente pays. Pour le canton de Vaud, où douze implantations ont été réalisées en 2022 avec une perspective de plus de nonante emplois à trois ans, des actions spécifiques continuent d'être conduites dans les secteurs en lien avec la politique d'appui au développement économique 2020-2025 du Conseil d'État.



Charte romande de l'égalité. La première rencontre des ministres de l'égalité de Suisse romande s'est tenue à la Maison de l'Élysée à Lausanne. Par la signature d'une Charte romande de l'égalité entre les femmes et les hommes, les sept cantons s'engagent à créer un espace de dialogue stratégique visant à renforcer le travail en faveur de l'égalité. Parmi les champs d'action envisagés, l'égalité salariale et la violence domestique notamment. La ministre vaudoise en charge de l'égalité, Isabelle Moret, a présidé la rencontre à laquelle ont pris part (de gauche à droite) ses homologues Mathias Reynard pour le Valais, Nathalie Fontanet pour Genève, Florence Nater pour Neuchâtel, Astrid Bärtschi pour Berne, Philippe Demierre pour Fribourg et Martial Courtet pour le Jura.



Dans le cadre de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, la conseillère d'État Valérie Dittli a reçu sur sol vaudois le président de la Direction générale de la BNS Thomas J. Jordan, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et le président de la Conférence, Ernst Stocker, ministre des finances du Canton de Zurich.

Conférence des finances

À l'invitation de la cheffe du Département des finances et de l'agriculture du Canton de Vaud, les membres de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances se sont retrouvés à Lausanne en mai pour leur assemblée annuelle. Présidée par le chef du Département des finances du Canton de Zurich, cette assemblée donne aux cantons l'occasion d'échanger sur les sujets d'actualité en lien avec les finances publiques et la fiscalité. La conseillère fédérale en charge des finances et le président de la Direction générale de la BNS ont participé à une partie des discussions. Cette assemblée annuelle de la Conférence a permis de présenter le canton sous ses multiples facettes et de promouvoir les produits du terroir à la faveur d'une soirée au domaine du Burignon, à Saint-Saphorin.

Programmes d'innovation

Au travers de l'Association Réseau Innovation – Suisse occidentale, les cantons de Suisse occidentale ont mis en place des programmes pour promouvoir l'innovation et favoriser la compétitivité de la région. Des plateformes de promotion sectorielle telles que BioAlps, AlpICT, Micronarc ou CleantechAlps favorisent le développement des réseaux d'affaires

et le rayonnement de la région dans les principales technologies et industries de pointe. Ainsi, en 2022, deux cent quarante événements ont été soutenus ou organisés par les plateformes de promotion sectorielle. En parallèle, des organismes de coaching offrent un appui pour l'accès aux compétences et au montage de projets, notamment en collaboration avec les hautes écoles. En 2022, on dénombrait plus de nonante entreprises vaudoises soutenues au travers du programme Platinn (innovation d'affaires, organisation et recherche de financement) alors que le programme Alliance (innovation technologique en lien avec les hautes écoles) a permis de soutenir soixante-trois projets sur sol vaudois.

Parc d'innovation

L'EPFL et les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont uni leurs forces à travers l'initiative Switzerland Innovation Park Network West EPFL. Cette plateforme permet de positionner la Suisse occidentale en tant que plateforme d'innovation à l'échelle nationale et internationale. En fédérant ses six principaux parcs d'innovation autour de plus de treize institutions académiques de renommée internationale, cette initiative crée un lien unique entre les mondes académique et industriel tout en couvrant un grand

nombre de domaines d'innovation. Des talents qualifiés et des laboratoires hautement équipés assurent une offre d'hébergement focalisée sur les besoins des entreprises qui souhaitent étendre leurs activités de recherche et développement dans notre région. Par le biais de ses deux sites membres en pleine expansion que sont l'EPFL Innovation Park et Biopôle à l'UNIL, ainsi que par la présence d'institutions académiques de renommée dont l'EPFL, l'UNIL, le CHUV et la Haute école d'ingénierie et de gestion, le Canton de Vaud est largement actif au sein de la plateforme.

Trust Valley

Depuis 2020, la Trust Valley est une initiative de promotion économique conjointe entre les Cantons de Genève et Vaud, entièrement dédiée au domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité. Elle vise à positionner la région lémanique comme force agile, innovante et performante au service de la transformation numérique. Soutenue au travers d'un mandat donné à la fondation EPFL Innovation Park, la plateforme est un partenariat public-privé activement alimenté par des grandes entreprises et des institutions académiques. En 2022, la Trust Valley a reconduit son programme d'accélération de start-up, avec vingt-six entités soutenues. Mais aussi son programme d'accompagnement et de formation des PME, qui a soutenu vingt-cinq d'entre elles, vaudaises et lémaniques, afin de lutter contre les cybermenaces. Enfin, le Trust Village est un incubateur qui vient désormais compléter la chaîne de valeur dans la confiance numérique et la cybersécurité.

Nutrition et alimentation

Lancée en 2020 au travers d'un partenariat public-privé, l'association Swiss Food and Nutrition Valley a pour but faire de la Suisse une référence mondiale dans le domaine de la nourriture et la nutrition. Fortement ancrée dans le canton de Vaud, son objectif prioritaire est d'attirer des talents, des start-up et des investissements, tout en connectant les actrices et acteurs régionaux, en soutenant leurs actions, et en contribuant à leur visibilité. L'association a notamment pour mission de mettre en place des événements en Suisse et à l'étranger, participer à des salons internationaux et piloter des campagnes de promotion visant à susciter l'intérêt des médias internationaux et attirer l'attention des protagonistes scientifiques et économiques du domaine. Elle regroupe actuellement plus d'une centaine de membres issus de treize cantons dont près d'une quarantaine sont basés dans le canton de Vaud.

Violence domestique

Le Canton de Vaud déployait fin 2022, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, la première formation de Suisse en ligne sur la problématique de la violence domestique, destinée aux métiers en pharmacie, à l'intention des deux cent soixante officines du canton. Grâce à cet outil, les professionnelles et professionnels de la santé se familiarisent désormais avec la problématique et disposent d'outils pour détecter et orienter les victimes de violence domestique. Ces dernières peuvent ainsi trouver auprès de leur pharmacie un accueil bienveillant et des ressources pour y mettre fin. Le succès rencontré par cette formation a permis de conclure cette année un accord de transfert de ce moyen aux cantons de Genève et de Neuchâtel.

Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale œuvre comme plateforme gouvernementale d'échange et de coordination entre les cantons romands. Les échanges portent sur des sujets divers et souvent transversaux, sous l'angle de la préservation de l'autonomie et des compétences cantonales. La Conférence est présidée depuis 2022 par le Canton du Jura. Cette année, elle a notamment suivi, sous un angle romand, les activités de son homologue de la Conférence des gouvernements cantonaux à l'échelle nationale. À savoir prioritairement le dossier européen et l'état des lieux de la politique européenne élaboré par les gouvernements cantonaux. Mais aussi quelques dossiers fédéraux comme le projet de mesures d'allègement budgétaire de la Confédération ou encore la politique d'aide aux médias. La Conférence a également accueilli cette année un nouveau secrétaire général.

Gouvernements cantonaux

La Conférence des gouvernements cantonaux, organisme intercantonal qui défend les intérêts des vingt-six cantons dans leur domaine de compétence, a fêté ses trente ans en 2023. Plusieurs événements ont rythmé cette année anniversaire, dont la délocalisation des assemblées plénières dans différents cantons. Parmi ses dossiers principaux, la Conférence demeure l'interlocutrice de la Confédération sur le dossier des relations avec l'Union européenne. Les gouvernements ont ainsi adopté en mars un état des lieux de la politique européenne. Celui-ci rappelle que les cantons entendent continuer de participer à la recherche de



Présidence suisse d'EUSALP. La Suisse a présidé en 2023 la stratégie macrorégionale de l'Union européenne pour la région alpine (EUSALP). Cet organisme vise à améliorer la coopération transfrontalière entre sept pays alpins. La Confédération et les cantons, via la Conférence des gouvernements cantonaux, ont exercé conjointement ce mandat de présidence. À cette occasion, le Canton de Vaud, par sa présidente Christelle Luisier Brodard, a accueilli à Lausanne le président de la Conférence des gouvernements cantonaux Markus Dieth pour un moment d'échange avec le Conseil de la jeunesse d'EUSALP. La cheffe du Département de l'économie Isabelle Moret a quant à elle représenté le Canton lors de l'Assemblée générale annuelle d'EUSALP à Bad Ragaz.

solutions dans ce dossier et sont prêts à accepter certains compromis. Tout en se positionnant en faveur d'un nouveau mandat de négociation pour stabiliser et renforcer la voie bilatérale avec l'Union européenne. Par ailleurs, la Conférence s'est également positionnée sur des sujets de politique fédérale tels que les mesures d'économie de la Confédération ou la loi sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Ainsi que sur des objets de scrutins fédéraux comme l'imposition minimale des grandes entreprises ou la loi sur les objectifs en matière de protection du climat, qu'elle a soutenues.

Métropole lémanique

Les gouvernements vaudois et genevois ont à nouveau utilisé la plateforme d'échanges qu'est la Métropole lémanique pour se mobiliser et défendre leurs intérêts sur la scène fédérale, en matière de mobilité principalement. La Plateforme transports

s'est ainsi réunie à plusieurs reprises avec pour objectif d'anticiper le PRODES 2023, notamment pour que le projet comprenne la gare souterraine de Cornavin, tout comme un doublement des voies sur le tronçon Morges-Perroy. Réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, les deux cantons ont également sensibilisé les députations à l'importance, pour tout le réseau national, de moderniser les infrastructures de la ligne Lausanne-Genève. Ils ont par exemple soutenu deux motions, déposées au Conseil national et au Conseil des États, demandant l'augmentation des capacités de cet axe. Ces objets, adoptés par le Conseil des États en décembre, seront traités par le Conseil national en 2024.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



Le conseiller d'État en charge des affaires transfrontalières Frédéric Borloz introduit, avec le président du Département de Haute-Savoie Martial Saddier, la conférence-débat sur l'attractivité lémanique réunissant près de huitante représentant-e-s politiques et économiques.

Attractivité lémanique

À l'initiative du chef du Département en charge des affaires transfrontalières, en charge de la thématique de l'économie du Conseil du Léman, une conférence-débat a été organisée en septembre sur les enjeux d'attractivité du bassin lémanique. Une occasion inédite d'échanger les points de vue français et suisses sur l'équilibre complexe et les points de fragilité de ce territoire transfrontalier parmi les plus dynamiques d'Europe. Depuis 2002, la main-d'œuvre frontalière a augmenté de plus de 230 %

dans les cantons lémaniques, induisant autant de liens que de défis de part et d'autre de la frontière. Responsables politiques, faitières économiques et entrepreneur-euse-s ont confirmé la nécessité de dépasser les limites d'un territoire transfrontalier marqué par, d'un côté, des pôles pourvoyeurs d'activité et, de l'autre, des pôles à dominante résidentielle. Des pistes de réflexion en termes de réglementation, de formation, de recrutement ont été identifiées en tant qu'élément clé pour assurer la pérennité des conditions-cadres de développement harmonieux.

Télétravail frontalier

Durant la crise sanitaire, un régime transitoire d'imposition du télétravail frontalier a été mis en place avec la France. Afin de pérenniser cette solution permettant aux travailleur-euse-s résidant en France de télétravailler davantage, un dispositif est entré en vigueur en janvier. Il prévoit que les frontalières et frontaliers français ont désormais la possibilité de télétravailler jusqu'à 40 % du temps de travail, sans perte de leur statut de frontalier et sans que cela n'impacte le montant de la rétrocession versée par la France au Canton de Vaud. Sous l'angle de la convention contre les doubles impositions entre la France et la Suisse, il est également admis un taux de télétravail de 40 % sans modification de l'imposition exclusive moyennant, de la part de la Suisse, une compensation en faveur de la France pour la part télétravaillée. La conseillère d'État en charge des finances a participé activement à l'élaboration de ce changement de pratique en s'engageant auprès de la Confédération et des autres cantons concernés. Son département a aussi été associé aux négociations techniques avec l'État français.

Enjeux de santé

Depuis la pandémie, les enjeux transfrontaliers de la santé se sont accentués. Le Canton de Vaud prend part aux échanges de la Commission mixte sanitaire constituée conformément à l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière. Les enjeux liés au flux de personnel soignant mais aussi

à l'accès aux soins y sont partagés sous le pilotage de l'Office fédéral de la santé publique et de la Préfecture de Haute-Savoie. Au niveau régional, l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, en coordination avec Statistique Vaud, a permis d'identifier et quantifier les flux du personnel soignant sur l'Arc jurassien. Les échanges avec les agences régionales de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté ont été poursuivis autour des questions d'observations mais aussi d'informations épidémiologiques de part et d'autre de la frontière.

Protection des eaux du Léman

En tant qu'organe intergouvernemental franco-suisse, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman assure depuis 1963 la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique entre la France et la Suisse. La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman a célébré son anniversaire en rassemblant les actrices et acteurs qui se mobilisent dans la mise en œuvre de son action. Des dizaines d'élèves issus du bassin versant lémanique ont organisé des stands et animations lors de cette matinée avec les représentant-e-s français et suisses présents. Le chef du Département en charge de l'environnement, son homologue valaisan et le préfet de Haute-Savoie Yves Le Breton ont pu notamment présenter leur vision pour les prochains défis de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman.



Le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité Vassilis Venizelos a participé aux célébrations des soixante ans de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman avec son homologue valaisan Franz Ruppen et le préfet de Haute-Savoie Yves Le Breton.

© JIM ZELLMUEGER

Collaboration policière

Dans le cadre de l'Accord de Paris relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière, une clarification des règles légales notamment en matière de poursuites transfrontalières s'avérait nécessaire depuis plusieurs années. Des longues démarches entreprises par les autorités policières françaises et suisses ont débouché sur la signature d'un mémorandum en 2021. La mise en application de ce mémorandum a fait l'objet d'une discussion au comité mixte chargé de celle-ci. Depuis lors, des actions de formation des policiers français et suisses sont entreprises et se sont poursuivies cette année, sous l'égide du centre de coopération policière et douanière sis à Genève, qui précisent le cadre et les possibilités de poursuite et permettent d'affermir le dispositif sécuritaire de part et d'autre de la frontière.

Gouvernance du Rhône

Les négociations avec la France sur la mise en place d'un accord-cadre relatif à la régularisation du niveau des eaux du Léman se sont poursuivies. À cette fin, un mandat de négociation a été défini dans le cadre d'une rencontre entre le conseiller fédéral en charge de l'énergie et de l'environnement ainsi que les conseillers d'État concernés des cantons de Vaud, Genève et du Valais. Le mandat de négociation établit le cadre politique, la gouvernance et les objectifs que la Suisse entend faire valoir sur la régularisation des niveaux du Léman avec la France. Les échanges avec la France sont soutenus pour arriver à un texte de l'accord-cadre qui convienne aux parties. Les négociations continueront en 2024, jusqu'à la finalisation du texte de l'accord-cadre avec la France.



Chambre de commerce et d'industrie France-Suisse. La conseillère d'État Isabelle Moret a rencontré à Lausanne plusieurs membres du Comité de soutien de la Chambre de commerce et d'industrie franco-suisse pour évoquer les enjeux actuels de développement économique du canton. Ici, Marie Wattez, présidente de la CCI France Suisse, et Anne Marion-Bouchacourt, présidente de la Section suisse des conseillers du commerce extérieur de la France.



Les cantons de Vaud, Genève et du Valais ainsi que la Préfecture de la Haute-Savoie unissent leurs efforts en matière de secours sur le Léman. Des exercices à taille réelle sont notamment mis sur pied comme ici au large de Thonon-les-Bains.

Liaisons lacustres

La volonté de renforcer l'offre de la CGN sur les liaisons Lausanne-Évian et Lausanne-Thonon est au cœur de la Convention de coopération franco-suisse signée en 2019 entre l'État de Vaud et la Communauté de communes du Pays d'Évian-vallée d'Abondance et Thonon Agglomération. Les échanges se poursuivent entre les parties prenantes au sujet des développements d'offres et de leurs financements. La mise en service du premier bateau NaviExpress, initialement prévue à la fin de l'année, a été repoussée d'une année. De longs délais de livraison de certains composants en sont la cause. Le deuxième bateau NaviExpress est en cours de construction dans le chantier naval du bassin de radoub de la CGN.

Sécurité lacustre

D'un point de vue sécuritaire, le Léman connaît une activité importante, avec un potentiel de risques d'accidents liés au trafic de transport de personnes et de marchandises en constante évolution, et des conditions météorologiques pouvant le transformer en mer intérieure. Pour faire face à ces enjeux, les autorités françaises et suisses ont institué le plan multilatéral de secours sur le lac Léman. Afin d'apprécier la pertinence de ce plan-cadre et sa bonne application en situation d'urgence, ainsi que

l'adéquation des dispositifs opérationnels visant à la prise en charge et au suivi des personnes et des biens impliqués, le Canton de Vaud a collaboré avec les services de la Préfecture de la Haute-Savoie et les cantons de Genève et du Valais à la mise sur pied d'un exercice à taille réelle en octobre, au large de Thonon.

Grand Genève

Fruit de nombreux échanges entre élus, nourrie de l'expertise du monde académique ainsi que des apports du forum d'agglomération, la charte Grand Genève en transition a été signée en janvier. La charte fixe les orientations stratégiques et le cadre d'action commun pour répondre à l'urgence climatique et préserver les ressources vitales partagées. Elle comprend dix objectifs environnementaux et sociaux qui fixent un cadre général auquel les actions transfrontalières devront se référer. Sur la base des objectifs de la charte, les partenaires poursuivent leur travail par l'élaboration conjointe d'une nouvelle vision territoriale transfrontalière et d'un plan d'actions.

Franco-valdo-genevois

Coprésidé par le Canton de Genève et la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Comité régional franco-genevois réunit les différentes autorités

administratives et préfectorales françaises ainsi que les cantons de Vaud et Genève. Le comité, fondé en 1973, participe actuellement essentiellement à de l'échange d'information institutionnel. Deux rencontres politiques ont eu lieu cette année qui ont évoqué, principalement, les enjeux de santé, d'approvisionnement énergétique et la gestion de la ressource en eau.

Lignes de bus

Dans le district de Nyon, les Transports publics de la région nyonnaise se sont vu attribuer l'exploitation des lignes de bus transfrontalières entre Divonne-les-Bains, Gex, Nyon et Coppet pour une durée de six ans à l'issue d'un appel d'offres organisé par le Groupement local de coopération transfrontalière des Transports publics. Cet organisme est responsable de la commande d'offres des lignes de bus entre la France et la Suisse et est composé des collectivités locales françaises et des cantons de Vaud et de Genève.

Gestion du loup

Le Canton de Vaud entretient une collaboration soutenue avec l'Office français de la biodiversité sur le suivi de la population de loups et les protocoles scientifiques. Depuis 2021, les directions départementales des territoires de l'Ain, du Doubs et du Jura ont été intégrées pour partager des informations sur la protection des troupeaux, la gestion du loup, le monitoring et les évolutions des bases légales. Deux rencontres formelles ont lieu par année et les partenaires français sont invités au Groupe grands carnivores de l'État de Vaud. Il convient également de relever le travail important de coordination avec les autres cantons suisses dans un contexte d'évolutions légales qui modifient en profondeur la gestion du loup. L'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères, entrée en vigueur en décembre, prévoit une gestion du canidé proactive et par région, impliquant une collaboration accrue entre cantons.

Dispositif de covoiturage

Afin de réduire les gaz à effet de serre émis par la voiture individuelle et les nuisances dues au trafic, le Canton a poursuivi cette année le dispositif de covoiturage dans l'Arc jurassien en association avec quinze autres collectivités publiques suisses et françaises. Pour mémoire, cette action a contribué au déploiement d'un réseau de huitante aires de covoiturage et à la mise en place d'outils pour que

les cent huitante entreprises participantes puissent promouvoir et faciliter le covoiturage auprès de leur personnel. Les entreprises participantes ont un taux de covoiturage frontalier moyen de 36 %, alors que la moyenne observée aux passages des frontières de l'arc jurassien est de 23 %. À la fin du mois de septembre, le Canton de Vaud a soutenu le « Challenge covoiturage de l'Arc jurassien », visant à sensibiliser, encourager et renforcer la pratique du covoiturage auprès des pendulaires suisses et français de la région.

Liaisons cyclables

Dans le cadre du développement de sa politique de mobilité cyclable, le Département du Doubs a identifié différents itinéraires présentant un intérêt départemental. Parmi ceux-ci, le potentiel de la liaison entre Pontarlier et le secteur de Vallorbe a été jugé comme fort, tant du point de vue du tourisme que du trafic transfrontalier pendulaire. Le Département du Doubs mène des études de faisabilité depuis ce printemps. Le Canton de Vaud a été intégré à l'analyse afin de la compléter sur territoire vaudois et viser le cas échéant la continuité des itinéraires. Des synergies sont envisagées avec la Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035.

arcjurassien.org

Instance d'échange politique depuis 1985, elle réunit les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud avec les autorités régionales et préfectorales de Bourgogne-Franche-Comté. Les actions actuelles visent principalement à appuyer l'interconnaissance des actrices et acteurs de l'Arc jurassien. Un fonds de soutien aux petits projets octroie des financements à des structures associatives pour renforcer le vivre-ensemble transfrontalier. Le Canton de Vaud a participé à la journée thématique organisée autour du bois pour mettre en valeur ses orientations d'action.

Conseil du Léman

Organisme transfrontalier rassemblant les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que les cantons de Genève, Valais et Vaud, le Conseil du Léman a poursuivi son plan d'action en lien avec les actrices et acteurs de l'économie, de la mobilité, de la culture et du sport du bassin lémanique. L'objectif est de les fédérer avec plusieurs dispositifs pour favoriser le dialogue et valoriser les atouts du territoire. Un appui est également apporté aux unions lémaniques qui fédèrent les organisations professionnelles de l'Agriculture, du Commerce et de

l'Artisanat et des Métiers. En décembre, l'Assemblée plénière a formalisé le changement de présidence entre le Département de l'Ain et le Canton du Valais pour les deux prochaines années.

Prix Cohésion & Solidarité

Doté d'un montant total de vingt mille francs, le Prix Cohésion & Solidarité Lémanique a été mis en place en étroite collaboration avec les unions lémaniques des milieux économiques dans les domaines du commerce, de l'agriculture et de l'artisanat. Dans l'optique d'une identité lémanique aux facettes diverses mais reposant sur un territoire commun, le Conseil du Léman souhaite promouvoir une solidarité de proximité et véhiculer des valeurs d'ouverture au sein d'un espace de vie interconnecté. Pour cette troisième édition, trois projets ont été récompensés par un jury franco-suisse, présidé par le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Le jury a récompensé des stratégies de positionnement mais aussi de rayonnement au cœur du tissu économique local.

Interreg France-Suisse

Programme de l'Union européenne, Interreg France-Suisse est cofinancé par le Fonds européen de développement régional, la Confédération et les cantons. Mis en œuvre dans une zone de coopération recouvrant cinq départements français et sept cantons suisses, il vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les régions. Une convention-programme entre la Confédération et les sept cantons participants a été signée au printemps, définissant les objectifs du programme et les financements suisses. Le Fonds de soutien vaudois au projet Interreg, dont le règlement a été actualisé, est un outil important pour soutenir le financement de projets innovants et structurants, conformes à la stratégie du Conseil d'État. Les premiers projets de la période de programmation 2021-2027 ont été approuvés lors du comité de suivi en mai, sous la coprésidence du conseiller d'État en charge des affaires transfrontalières.



En route avec la Suisse! Une des étapes du tour à vélo de l'ambassadeur de Suisse à Paris, Roberto Balzaretto, a fait escale dans le massif du Jura, dans le Doubs. Le conseiller d'État Frédéric Borloz a pris part aux échanges, organisés en collaboration avec le Canton de Vaud, impliquant plusieurs représentant-e-s politiques locaux autour des enjeux communs de coopération (mobilité, environnement, tourisme, flux frontaliers...).

© DR

Coopération territoriale

En 2023, le programme Interreg VI 2021-2027 a initié la programmation de projets. Soutenus par le Canton de Vaud, cinq ont ainsi été approuvés dans différents domaines : innovation, environnement, agriculture, tourisme, culture. Le fonds cantonal Interreg contribue au financement des actions transfrontalières et plusieurs services cantonaux, en tant que cofinanceur ou partenaire opérationnel, sont impliqués. Les projets, présentés ici à titre d'exemples, illustrent la diversité des soutiens octroyés.

ALGA

Le projet, mené par l'Université de Genève et l'Institut national de la recherche agronomique, porte sur l'évolution de la qualité des eaux du Léman pour un multi-usage optimisé. Il cherche à déterminer si et comment les proliférations d'algues perturberont à l'avenir cet état du système et les services d'approvisionnement clés dans un contexte de changement climatique. Les objectifs du projet visent donc majoritairement à comprendre comment les blooms algaux impacteront la qualité des eaux du Léman et les différents services qui en découlent (approvisionnement en eau potable, pêche et activités récréatives) tout en proposant des outils d'aide à la décision pour l'évaluation des risques.

Acteurs Tourisme Léman

Le projet, mené par Évian Tourisme et Montreux International Tourism



Lors du Forum 2023, son directeur Laurent Wehrli accueille Josiane Lei, maire d'Évian, pour une présentation commune des enjeux de collaboration touristique entre les deux rives.

Forum, souhaite poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteur-trice-s touristiques lémaniques, initiée par le Conseil du Léman entre 2020 et 2022. Le premier objectif est de fédérer et d'animer un réseau de professionnels avec des rencontres autour des enjeux de marché, clientèles et tendances. Le projet doit identifier et comprendre les flux de clientèle, contribuer aux enjeux stratégiques de positionnement de marché, voire développer des offres sur le terrain entre destinations. Le deuxième objectif du projet est de constituer un observatoire du tourisme en établissant une analyse transfrontalière des données disponibles dans les nombreux observatoires lémaniques.

ARC HORLOGER

Le projet, porté par l'association arcjurassien.ch et Grand Besançon, vise à créer un cadre pérenne pour une coopération franco-suisse dans le domaine des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art. Son but est la mise en commun de compétences et de projets entre les communautés d'acteur-trice-s français et suisses. Le projet poursuit essentiellement quatre objectifs : mener à terme la création de l'association ARC HORLOGER, incarner l'inscription des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, assurer une communication active autour des savoir-faire concernés et garantir le fonctionnement du réseau par la gouvernance mise en place dans le cadre du projet Arc horloger précédent qui intègre plusieurs organes aux compétences bien définies.

PROSCOR

Le projet, mené par le Canton de Fribourg et l'Institut de l'élevage, vise à évaluer et diminuer la compétition entre l'usage des surfaces agricoles pour l'alimentation humaine et la production animale en prenant en compte l'impact du changement climatique sur la production fourragère. Dans un contexte où la production laitière liée à la commercialisation de produits régionaux (fromages AOP) à haute valeur ajoutée est très présente sur l'ensemble du périmètre d'étude, il convient d'identifier des mesures pour y répondre. Les actions menées doivent agréger les connaissances et capitaliser l'expérience passée pour renforcer la recherche et l'innovation pour les protagonistes des filières de ruminants de la zone de coopération.

DISTANCE

Ce projet, mené par l'entreprise OMNISENS SA et l'Université Bourgogne-Franche-Comté, doit renforcer le développement d'un centre d'expertise sur les capteurs à fibres et la conception de cartes électroniques spécifiques aux applications industrielles. Fort des compétences des différents partenaires sur les capteurs à fibre optique, l'opto-électronique, les technologies quantiques et l'électronique embarquée, le projet propose de mettre à profit ces technologies au service du suivi et du contrôle du transport de l'énergie d'origine éolienne. Aussi, sera réalisé un prototype de capteur distribué à fibre optique pouvant mesurer la température sur une distance de 150 km, soit trois fois supérieure à ce qui existe aujourd'hui.

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



Depuis 2010 et la signature d'un accord-cadre de collaboration, le Canton de Vaud et la province chinoise du Jiangsu entretiennent des relations étroites. Des représentant-e-s des deux parties, emmenés par la cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine Isabelle Moret et Hu Guangjie, vice-gouverneur de la province, se sont à nouveau rencontrés cette année, pour la première fois depuis la pandémie de Covid.

Traité de Lausanne

Signé au Palais de Rumine en 1923, Le Traité de Lausanne visait à établir une paix durable au Proche-Orient. Il a posé les frontières de l'État turc moderne, au détriment notamment de la Grèce, de l'Arménie et des Kurdes, ces derniers se retrouvant privés de l'espoir de former un pays indépendant comme cela avait précédemment été prévu avec le Traité de Sèvres. La célébration du centième anniversaire de cet événement historique dont la Suisse a été l'hôte sans être partie prenante, avec les enjeux symboliques et politiques qu'il revêt aujourd'hui encore pour les populations impactées, a impliqué

une attention toute particulière des autorités cantonales. Le Conseil d'État a ainsi chargé dès l'automne 2022 un groupe de travail interdépartemental d'assurer le suivi et la coordination des événements, en collaboration avec les autorités de la Ville de Lausanne, des communautés concernées ainsi que de la Confédération. Si Lausanne a appréhendé cette date anniversaire avec une approche historique et culturelle, l'attention du Canton a avant tout été sollicitée par les éléments sécuritaires et diplomatiques. Les différents événements et les importantes manifestations organisées à la fin du mois juillet se sont déroulés sans incidents particuliers.

Le président français sur sol vaudois



© GREGORY YETCHIMENIZA/KEYSTONE

Le président de la Confédération Alain Berset a reçu son homologue français Emmanuel Macron pour une visite d'État officielle de deux jours. Les deux délégations se sont notamment rendues à l'Université de Lausanne devant un parterre estudiantin pour un échange au sujet de l'Europe de demain. Les conseillères et conseillers d'État Christelle Luisier Brodard, Frédéric Borloz, Rebecca Ruiz, Isabelle Moret, Nuria Goritte et Valérie Dittli étaient présents pour l'occasion. En marge de la visite de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, la présidente

du Conseil d'État a profité de cette occasion pour remettre au chef de l'État français une édition originale de 1784: *De l'administration des finances de la France* rédigée par Jacques Necker, imprimée dans le canton de Vaud.



© JEAN-BERNARD SIEBER



© THOMAS HOEDEL



© MARTIAL TREZZINI/KEYSTONE

Prix muséal

Parmi les trente-trois musées nominés au concours annuel du Prix du musée européen de l'année, sept étaient des institutions suisses dont trois situées sur territoire vaudois: l'Abbatiale de Payerne, le Musée Atelier Audemars Piguet au Brassus et le Musée cantonal des Beaux-Arts installé au sein du quartier des arts vaudois Plateforme 10 à Lausanne. Après avoir visité l'ensemble des établissements, le jury a noté que nombre d'entre eux se distinguaient par un travail exceptionnel et inspirant. L'Abbatiale de Payerne, à nouveau ouverte au public depuis 2020 après treize ans de travaux cofinancés, entre autres, par la Ville, le Canton et la Confédération, s'est vu décerner une distinction spéciale.

Collaboration avec le Québec

Une délégation du Gouvernement du Québec et du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine a permis de mettre en place un rapprochement stratégique entre les deux régions. L'objectif est ainsi de poursuivre et d'accentuer les actions de collaboration en mettant l'accent sur des domaines d'innovation tels que les technologies de la confiance et la cybersécurité, les clean-tech, les sciences de la vie ou encore l'aérospatial. Parmi les autres thèmes évoqués à cette occasion,

la question des violences à l'encontre des femmes et en particulier la violence domestique ont fait l'objet d'un échange de bonnes pratiques. La gestion des menaces par les institutions canadiennes a suscité un vif intérêt. Pour sa part, le Canton de Vaud a présenté quelques-unes des mesures dans le domaine de la prévention du sexisme auprès des jeunes comme le matériel pédagogique, l'école de l'égalité et la campagne de prévention du harcèlement sexuel auprès des apprenties et apprentis.

Jeu vidéo primé

« Till Next Bill », jeu vidéo sérieux qui invite à se mettre dans la peau d'un personnage confronté à des défis quotidiens de gestion d'argent, a vu le jour à la rentrée d'août. Gratuit et développé sur téléphone portable pour toucher les adolescent-e-s et jeunes adultes, ce jeu, traduit dans les trois principales langues nationales et en anglais, est né d'un besoin identifié de dynamiser la prévention du surendettement des jeunes. Le projet a été élaboré pour le programme de prévention du surendettement Parlons Cash. Un groupe d'expert-e-s de la prévention, de l'éducation scolaire et extrascolaire, ainsi que des membres de la Commission cantonale de jeunes ont été consultés. Un studio de jeu de référence a été mandaté. Le financement entièrement public a été garanti par les cantons de Vaud, du Tessin et



Promotion des vins vaudois. Cette année, le Canton de Vaud a été hôte d'honneur d'Expovina, manifestation vinicole de renom qui se tient à Zurich. Les conseillères d'État Valérie Dittli et Isabelle Moret ont pris part à l'« Apéro à la vaudoise », organisé par l'Office des vins vaudois et dont l'objectif était principalement d'accroître la visibilité et la reconnaissance des vins du canton en Suisse alémanique.

de Neuchâtel. Peu après son lancement, « Till Next Bill » a reçu deux distinctions prestigieuses. Une première, nationale, en remportant la catégorie « création » du Meilleur du web 2023 à Lausanne. Puis une deuxième, internationale, aux États-Unis, où le jeu a remporté le « Student's choice award » du Serious Games Showcase and Challenge 2023.

Jeux olympiques

Contacté par Swiss Olympic et la fédération suisse de patinage artistique (Swiss Ice Skating), le Conseil d'État a fait savoir son grand intérêt à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en Suisse. Il a précisé à ce titre qu'il appuyait la démarche et encourageait les porteur-euse-s du projet à poursuivre les travaux pour une candidature de la Suisse en 2030, 2034 ou 2038. Pour rappel, le concept retenu est novateur. Swiss Olympic propose une candidature décentralisée à l'échelle de l'ensemble du pays, ce qui permet d'éviter toute nouvelle construction ainsi que l'édification d'un village des athlètes. Le Canton de Vaud et Lausanne,

capitale olympique, se verraient probablement attribuer la cérémonie d'ouverture, les épreuves de patinage artistique et de short track. En fin d'année, le Comité international olympique a informé la Suisse qu'il avait ouvert la voie pour une attribution des Jeux olympiques d'hiver à la Suisse en 2038.

Province du Jiangsu

Le Canton de Vaud et la Province du Jiangsu ont signé un mémorandum de collaboration en 2010 et réitéré leur volonté commune de collaborer en 2017. Après plusieurs années marquées par la pandémie et l'arrêt quasi complet des échanges, 2023 a permis de renouer les contacts. La cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine a ainsi reçu le vice-gouverneur de la province du Jiangsu à la Maison de l'Élysée. L'occasion de présenter les atouts économiques du canton dans les secteurs d'innovation à fort potentiel et de rappeler son inclination à poursuivre la collaboration dans des domaines d'intérêt commun comme la santé.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Visites diplomatiques. Le Conseil d'État a rencontré à plusieurs reprises cette année des ambassadrices et ambassadeurs pour des visites de courtoisie. Sur la photo, la présidente du Conseil d'État Christelle Luisier Brodard est entourée par Son Excellence Carl Magnus Nesser, ambassadeur du Royaume de Suède, Son Excellence Kjersti Rødsmoen, ambassadrice du Royaume de Norvège, et Son Excellence Valtteri Hirvonen, ambassadeur de la République de Finlande (de gauche à droite). Une délégation du Conseil d'État a également reçu cette année l'ambassadeur du Canada et le consul de Grèce.

Coopération et développement en chiffres

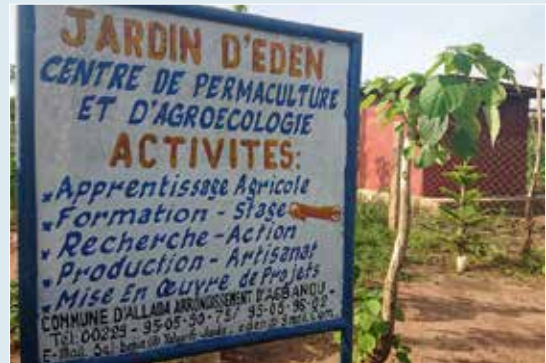
Le Canton de Vaud finance, par l'intermédiaire de la Fédération vaudoise de coopération Fedevaco, de nombreux projets à l'étranger. En 2023, ce soutien organisé autour des départements de l'administration cantonale s'est élevé à plus de deux millions et demi de francs. Il s'est manifesté au travers d'actions d'associations maîtrisant les réalités du terrain dans divers domaines tels que la formation, l'environnement ou les droits humains. La Fedevaco assure un rôle de gestion des contributions, d'évaluation et de suivi des actions.

L'un des projets auquel le Département de la santé et de l'action sociale a apporté un soutien important a pris place en Inde, pays qui fait face à des problèmes de violence domestique, notamment envers les femmes. Ce programme intervient sur deux axes principaux: la prévention de cette violence et l'accès aux services de soutien pour les victimes. Sur place, de nombreuses activités sont proposées: formation d'animateurs et animatrices locaux, organisation de campagnes de sensibilisation et de rencontres avec les populations ou encore création de

centres de soutien. D'autres projets liés aux violences et à la santé sexuelle, notamment en Haïti, sont également soutenus par le département.

Dans le domaine de l'enfance, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité apporte notamment son soutien à un programme en Mauritanie. Celui-ci vise un renforcement et une structuration du système de protection de l'enfance par la formation des travailleurs et travailleuses sociaux dans trois domaines: la formation spécialisée, la supervision et la gestion de cas.

L'agriculture est également au centre de nombreuses actions. Le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine a notamment soutenu deux projets liés à l'agroécologie. L'un de ces programmes a pour objectif de stimuler la souveraineté



© MARION DELANNOY

Nombre de projets soutenus sont liés à l'agriculture. Comme au Togo et au Bénin avec des programmes de formation et recherche pour étendre la souveraineté alimentaire des régions concernées.

alimentaire et d'augmenter les revenus des populations au Togo et au Bénin, pays dans lesquels l'agriculture paysanne ne produit pas suffisamment pour répondre aux besoins alimentaires locaux.

Dans un autre registre, le Département des institutions, du territoire et du sport ainsi que le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines ont tous deux décidé d'apporter leur soutien à un projet dont l'objectif est de favoriser la reconstruction et la réhabilitation durable des habitats sinistrés par les inondations dans la banlieue de Dakar. Cela devrait permettre aux habitants à revenus faibles et modestes d'accéder à un logement abordable.

En dehors des projets portés par la Fedevaco, le Conseil d'Etat a également décidé d'allouer une aide financière extraordinaire de cent mille francs à la Chaîne du Bonheur pour son opération spéciale en soutien aux victimes des tremblements de terre de février en Turquie et en Syrie et à la reconstruction d'infrastructures essentielles.

	2018	2019	2020	2021	2022
DEIEP	500 000	520 000	520 000	520 000	520 000
DFA	23 193	4 732	3 346	2 651	–
DITS	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DEF	116 300	130 000	130 000	141 000	196 800
DSAS	1 581 224	1 412 373	1 495 527	1 640 580	1 826 264
DCIRH	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DJES	45 000	45 000	50 000	50 000	155 712
Total	2 365 717	2 212 105	2 298 873	2 454 231	2 798 776

Évolution des contributions cantonales à la coopération et au développement

Annexes

Conventions-programmes

Mensuration officielle

La Direction générale des institutions, du territoire et du sport, dans le cadre du renouvellement de la convention-programme dans le domaine de la mensuration officielle, a soumis le plan pour les années 2024-2027 au Conseil d'État pour signature. Celle-ci devrait se faire en février 2024. Basé sur le même principe de financement par projets que les conventions précédentes, dont la première a été signée en 2008, ce plan tient compte des capacités de la direction du cadastre et de la géoinformation à lancer de nouveaux projets et demande une participation fédérale d'environ dix millions de francs.

Selon la directive DRUIDE 1.3.4 pour les conventions-programmes, simplifiée en 2018, le Grand Conseil et les services de l'administration sont consultés au stade de l'avant-projet de ces dernières. Pour permettre d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au Canton la subvention fédérale, cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des conventions-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Accords intercantonaux

Santé numérique

Une convention intercantonale en matière de santé numérique a été approuvée par les gouvernements des cinq cantons membres de l'association CARA (Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud) et devrait entrer en vigueur au début de l'année 2024. Cette convention fixe le cadre dans lequel les activités de l'association et des cantons membres sont appelées à se déployer et offre la possibilité de développer des services complémentaires à valeur ajoutée tels que les transferts sécurisés, le Plan de médication partagé ou le Plan de soins partagé.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Consultations fédérales

Frais professionnels

Le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante. Le projet prévoyait, pour ces personnes, la possibilité de déduire leurs frais professionnels sous la forme d'un forfait comprenant les frais de déplacement, les frais de repas et les autres frais professionnels. Celles-ci garderaient cependant la possibilité de choisir de continuer à déduire leurs frais effectifs. Le Conseil d'État, bien que se ralliant au projet sur le principe, a formulé une réserve quant à l'inclusion des frais de déplacement dans ce forfait global. En effet, les différences dans les infrastructures de transports en commun à disposition des usagers et usagers en fonction de leurs cantons de résidence doivent être prises en considération. Il demande que la réglementation cantonale soit maintenue en cette matière.

Dossier électronique du patient

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient a fait l'objet de deux consultations. La première portait sur l'instauration d'un financement transitoire cofinancé par la Confédération et les cantons afin de permettre le déploiement du dossier électronique dans l'attente de la révision de la loi. Le Conseil d'État est favorable à ce financement bien qu'il propose d'augmenter les montants versés par dossiers. La deuxième procédure de consultation portait sur la révision complète de cette même loi. Dans sa réponse, le Canton de Vaud estime qu'une plateforme nationale pour le dossier électronique du patient unique aurait un impact plus important car elle faciliterait l'intégration de celui-ci dans les logiciels des professionnels et institutions de santé. Le Canton propose d'inscrire dans une base légale l'obligation de labelliser les logiciels traitant des données médicales afin de renforcer leur sécurité et valoriser les efforts réalisés par l'éditeur pour faciliter le travail des professionnel-le-s avec cet outil.

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu en cas de révision de la Constitution, de dispositions légales importantes (lois), de traités internationaux et d'ordonnances. Le canton dispose d'une période de trois mois pour examiner si un projet mis en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Les entités de l'administration cantonale intéressées par le dossier sont alors consultées; l'avis du Canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation des compétences cantonales au niveau fédéral ou de transfert de charges de la Confédération vers les cantons, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire.

Réponses du Conseil d'État en ligne :

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > réponses du Conseil d'État aux consultations fédérales

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2023

Conférences intercantionales nationales	
Conférence	Représentation du Conseil d'État
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Christelle Luisier Brodard
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	Valérie Dittli
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Frédéric Borloz
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	Frédéric Borloz
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Vassilis Venizelos Christelle Luisier Brodard
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Rebecca Ruiz <i>Vice-présidente</i>
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Rebecca Ruiz
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	Nuria Gorrite Christelle Luisier Brodard Vassilis Venizelos
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	Vassilis Venizelos
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Vassilis Venizelos
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	Vassilis Venizelos
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	Nuria Gorrite <i>Membre du comité</i>
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Isabelle Moret <i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	Valérie Dittli
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	Isabelle Moret

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin	
Conférence	Représentation du Conseil d'État
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Christelle Luisier Brodard
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	Valérie Dittli
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Frédéric Borloz
Comité gouvernemental de la HES-SO	Frédéric Borloz
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	Vassilis Venizelos
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	Isabelle Moret
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	Isabelle Moret
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Vassilis Venizelos
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Rebecca Ruiz
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Christelle Luisier Brodard
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Nuria Gorrite
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	Isabelle Moret
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Isabelle Moret
Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique	Nuria Gorrite

Conférences transfrontalières	
Conseil du Léman	Frédéric Borloz <i>Membre du comité Président de la Commission économie</i>
arcjurassien.org	Frédéric Borloz <i>Membre du bureau</i>
Comité régional franco-genevois	Frédéric Borloz <i>Membre de l'instance politique de coopération</i>
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman	Vassilis Venizelos <i>Membre de l'organe directeur</i>
Grand Genève – GLCT	Christelle Luisier Brodard <i>Vice-présidente du Bureau de l'assemblée</i>

